

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



N°89 JUIN 2023

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

## Déni et régressions

Les régressions déjà à l'œuvre se poursuivent dans les domaines sociaux, démocratiques comme pour les libertés fondamentales, les services publics et la laïcité

P. 2



**Censure à 180 degrés** : Anathèmes, harcèlement, menaces pour empêcher des représentations culturelles ou la tenue de débats

P. 4

**Un protocole d'accord favorable à l'enseignement privé**

P. 7

**Pas de retraitées sur une planète brûlée**  
P. 17

**Des menaces sur les libertés fondamentales**

P. 18

### AGENDA

Retrouvez tous les rendez-vous sur la page [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Avec ce numéro un supplément :

- La Constitution du 6 messidor de l'an I de la Première République f



ÉDITO

## Sommaire

- 2 - Édito : Déni et régressions
- 3 - Chronique du mécréant : Électricité casher...il y a de l'orage dans l'air
- 4 - Censures à 180 degrés  
Agressions du CREAL et du NID
- 5 - Note de lecture : *Voyage au centre du malaise français*
- 6 - IRAN : intensification de la guerre contre les femmes et exécutions à la chaîne  
- AFGHANISTAN : accès des femmes à l'école et à la santé encore rognés
- 7 - Un protocole d'accord favorable à l'enseignement privé
- 8 - L'enseignement privé tisse sa toile  
- Écoles Espérance banlieues : violence et racisme  
- Nouvelle école privée à Rouen ?
- 9 - Sur les réseaux sociaux, le militantisme pro-voile des influenceuses et des prêcheurs  
- Conseil des Sages... ou Nef des Fous ? Pap Ndiaye noie le Conseil, et la laïcité avec.
- 10 - Choisir sa fin de vie
- 11 - La pénurie de pilules abortives est une vraie menace contre l'IVG !  
- Le professeur Gims fond un câble, Rama Yade le félicite.
- 12 - Mots croisés  
- Textes en ligne
- 13 - Note de lecture : *La bataille de la Sécu*  
- Shen Yun
- 14 - Le nouveau régime allemand
- 15 - Note de lecture : *Aux origines du genre*  
- De nouveaux pavés de mémoires dans la métropole
- 16 - Vie du CREAL
- 17 - Pas de retraité·e·s sur une planète brûlée  
- Note de lecture : *Ideal standard*
- 18 - Des menaces sur les libertés fondamentales
- 19 - Sur la liberté de porter le voile, le hidjab, etc.  
- Texte en ligne
- 20 - Chronique de Rahan : Ni queue, ni tête  
- Texte en ligne

Malgré de puissantes mobilisations, malgré un soutien fort de l'opinion publique, le président et son gouvernement dénie à la population la faculté de se faire entendre, même à travers le filtre de la représentation parlementaire. Les régressions déjà à l'œuvre se poursuivent dans les domaines sociaux, démocratiques comme pour les libertés fondamentales, les services publics et la laïcité. Les raidissements autoritaires, les conflits armés ou non, la militarisation s'observent partout dans le monde.

L'évidence du dérèglement climatique, de l'extinction d'espèces, des pollutions ne suscite guère chez les gouvernants de mesures sérieuses. À peine le rapport du 22 mai sur la transition écologique, pourtant bien timoré, est-il rendu public qu'il est déjà enterré au motif qu'il évoque une taxe sur le patrimoine<sup>1</sup>. C'est le même dogme court-termiste de préservation des profits qui guide E. Macron et les intérêts qui le missionnent dans la conduite des « réformes » du chômage, des retraites, du RSA. Cette guerre sociale, presque civile, vise la population salariée, les plus pauvres vus comme des ennemis tandis que les entreprises sont subventionnées, exonérées.

En déclarant le 15 mai vouloir baisser les impôts pour les revenus entre 1500 et 2500 €, le Président ne fait que se substituer au patronat ainsi enclin à ne pas augmenter les salaires tout en augmentant ses marges. Cela inquiète jusqu'au gouverneur de la Banque de France qui rappelle : « *L'impôt fait partie des services publics et de la solidarité.* » Les impôts indirects tels la TVA, injustes socialement, grèvent le budget des plus pauvres.

Ce n'est pas la personne de Macron qu'il faut honnir, mais la révolution - néolibérale - qu'il poursuit et revendique jusqu'à en avoir fait le titre d'un essai en 2016.

### Autoritarisme, répression : un tremplin vers l'extrême droite ?

« *Le macronisme n'est donc pas violent par hasard ou par accident. Il est une des formes que peut prendre le néolibéralisme car il est conforme à sa stratégie de neutralisation de la puissance de décision collective quand cette dernière s'oppose à la logique du marché. Sa particularité historique tient qu'il radicalise la logique néolibérale à contretemps, dans une période où tous les signaux sociaux, politiques et écologiques sont au rouge [...] les raidissements*

*convulsifs de Macron engendrent des résistances massives et déterminées de la société.* » Le refus du débat parlementaire, l'usage de la force contre le mouvement social, les projets législatifs liberticides (loi asile et immigration, loi JO 2024 avec vidéo-surveillance et scanners corporels, utilisation de drones...), les déclarations de G. Darmanin sur les écoteroristes, la LDH traduisent « *l'hybridation en cours entre macronisme et extrême droite* ».

### Des régressions concomitantes

Ces régressions sont concomitantes avec les attaques sur les services publics dont les budgets - sauf armée, police, justice - sont mis à la diète. Elles accompagnent aussi un recul en matière de laïcité. C'est en catimini que le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a signé le 17 mai un protocole d'accord avec le secrétaire général de l'enseignement catholique Philippe Delorme : reconnaissance officielle d'un réseau confessionnel et de ses privilèges, nouveaux financements du privé envisagés au prétexte d'une incitation non contraignante à plus de mixité sociale !

**Toutes ces régressions, ce déni de l'intérêt général et de la volonté populaire « qui trouve ses racines dans une démophilie profondément réactionnaire » servent un modèle de société prédatrice d'autant plus dangereux qu'il est aux abois, prêt à risquer l'arrivée au pouvoir d'une extrême droite à l'affût. Nous n'avons de choix et de force que collective pour faire advenir ce que disait déjà la Constitution de 1793 en son article 1 : « *Le but de la société est le bonheur commun.* »**

<sup>1</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/240523/pourquoi-la-decroissance-est-devenue-l-ennemi-public-numero-un-du-pouvoir>

<sup>2</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/150523/macron-s-entete-baisser-les-impots>

<sup>3</sup> <https://diacritik.com/2023/05/01/pierre-dardot-haud-queguen-christian-laval-et-pierre-sauvete-macron-et-la-guerre-civile-en-france/#more-95892>

Dominique  
**La chronique  
 du mécréant**  
 DELAHAYE

## Électricité casher...y'a de l'orage dans l'air !

Il y a des jours où l'actualité est à désespérer. Un peu partout dans le monde, le réchauffement climatique nous impose de trouver vite des moyens de produire de l'électricité « décarbonée ». La crise sociale et l'inflation nous invitent à réfléchir à maîtriser les coûts de l'énergie. Il y a là, en plus de l'idée qu'il nous faut réduire notre consommation énergétique, des chantiers majeurs. Mais pour le gouvernement israélien, le gros problème à résoudre aujourd'hui, est de stocker de « l'énergie casher » ! Ce projet d'installation de stockage à Bnei Brak coûtera environ

120 millions de shekels (30 millions d'euros). Il permettra aux communautés ultraorthodoxes de continuer à faire tourner à plein les climatisations, les congélateurs et autres appareils électriques le samedi, jour du shabbat. Jour pendant lequel les juifs ne doivent pas travailler et donc ne doivent pas produire d'électricité.

Avigdor Lieberman, le président du parti nationaliste Israel Beytenou, ancien ministre de Benyamin Netanyahu qui n'est pas précisément un gauchiste, a déclaré que cette décision : "...est un nouveau pas insensé en direction d'un État fondé sur la halakha (loi juive)". Le Premier ministre israélien, menacé de poursuites juridiques était prêt à tout pour être élu et prolonger ainsi son immunité judiciaire. Il a fait alliance avec les partis religieux extrémistes : Le Shass et Judaïsme unifié de la Torah.

Ce faisant, et le débat sur l'électricité casher en est un parfait exemple, il a offert une tribune et un véritable pouvoir de nuisance accru, à de dangereux illuminés qui parlent « au nom » d'une communauté qui ne représente que 12 % de la population d'Israël. Car ces partis n'ont pas apporté leur soutien gratuitement. Ils ont su monnayer très substantiellement leur ralliement. 52 % de la population *haredim* (juifs ultraorthodoxes) vit en-dessous du seuil de pauvreté. À cela, deux raisons majeures. La première est que les hommes préfèrent consacrer du temps à l'étude de la Torah, plutôt qu'à travailler. Et la deuxième, c'est que dans le système d'« éducation » *halakha*, on délaisse très tôt les langues, les mathématiques et les sciences, rendant ainsi, hommes et femmes inaptes à des emplois qualifiés. Le salaire moyen d'une famille juive laïque en Israël est 82 % plus élevé que celui d'une famille *haredim*.

Les partis religieux ont profité de la négociation pour largement ponctionner les caisses publiques pour pallier ces choix religieux qui conduisent à la pauvreté : augmentation sans précédent des allocations pour les étudiants en *yeshiva*, augmentation des allocations pour les enfants, des subventions pour les garderies sans condition de revenu (les *haredim* qui ne travaillent pas auront les mêmes droits que les citoyens qui doivent justifier d'un emploi pour avoir droit aux prestations de garderie), programme de coupons alimentaires financé par le gouvernement et augmentation significative du financement des écoles qui n'enseignent pas les matières du tronc commun. La majorité des Israélien.ne.s (62 %) condamne ces mesures injustes et on peut aisément le comprendre : la partie de la population qui contri-

bue le moins à la richesse nationale (impôts, cotisations sociales) pour respecter ses croyances, va toucher des subventions énormes, abondées par des citoyen.ne.s qui eux sont parfois contraints de travailler le samedi !

Le choix politique du Premier ministre israélien est d'autant plus grave qu'il va redorer le blason de ces minorités religieuses en crise face à la modernité. Une très intéressante étude publiée par Florence Heymann<sup>2</sup>, fait le point sur des associations qui aident des hommes ou des femmes, jeunes pour la plupart, voulant fuir le rigorisme absurde et terrifiant de ces communautés (1300 personnes pour uniquement 2014). Les réseaux à organiser pour protéger

leur fuite sont dignes, pour ce qui est de la clandestinité, de ceux qui étaient nécessaires pour exfiltrer les opposants aux régimes de l'Est avant la chute du mur de Berlin !

Pour faire face à cette rébellion interne, à ceux et celles qu'ils appellent « les déserteurs de Dieu », les religieux emploient toujours les mêmes armes. La violence d'une part : « *Une petite plaquette distribuée (...) aux mères de Méa Shéarim, le plus ancien quartier ultraorthodoxe de Jérusalem leur conseillait, si elles attrapaient leur enfant à utiliser un Smartphone ou à surfer sur Internet, de l'égorger ou encore de lui planter des clous dans les yeux*<sup>2</sup> ». De l'autre un embrigadement féroce dès le plus jeune âge dont il est difficile de sortir, en tout cas de sortir indemne : « *On ne devient pas athée comme ça, vierge de toute superstition, quand on vous a menacé du châtimement divin pendant vos vingt premières années et que vous y avez cru*<sup>3</sup> ».

Cette histoire d'électricité casher fait ricaner. Mais est-ce plus ridicule que la viande hallal, ou la chasteté chrétienne souhaitée avant le mariage ? Disons qu'il serait bien temps de se débarrasser de tout ce bric-à-brac de croyances d'un autre âge, pour

s'intéresser aux véritables défis de notre temps.

<sup>1</sup> Article d'Haviv Rettig Gur paru dans le *Times d'Israël* le 4 janvier 2023 (Les chiffres et pourcentages cités sont issus de cet article ainsi que la déclaration de Avigdor Lieberman)

<sup>2</sup> *Les déserteurs de Dieu : les ultraorthodoxes qui sortent du ghetto* (Florence Heymann) Grasset

<sup>3</sup> *La malédiction du prépuce* (Shalom Auslander) 10/18



## Censures à 180 degrés

Anathèmes, harcèlement, menaces sont devenus monnaie courante pour empêcher des représentations culturelles ou la tenue de débats. Ce n'est pas nouveau de la part de mouvements religieux réactionnaires mais les mêmes moyens violents et antidémocratiques gagnent maintenant certains groupes soi-disant progressistes...

La nouvelle tournée du chanteur LGBTQI+ **Bilal Hassani**, devait débiter le 5 avril dans une église désacralisée de Metz : l'événement a été annulé à la suite de menaces homophobes et d'appels à des « prières de réparation » de catholiques identitaires locaux, soutenus par une conseillère régionale RN. Le 13 mai, c'est l'organisation **Civitas** qui a fait pression sur le maire de Carnac pour qu'il annule un concert de la musicienne américaine **Kali Malone**, prévu lui aussi dans une église.

Après **Caroline Eliacheff** et **Céline Masson**, autrices de **La Fabrique de l'enfant-transgenre**, plusieurs fois interdites de débat par des menaces et intimidations (cf. **CL** n° 87), des transactivistes ont réussi, en clamant leur intention de « venir avec des battes de base-ball », à empêcher la tenue d'un colloque en soutien aux femmes iraniennes (un comble !) le 15 avril car le **Comité Laïcité République (CLR)** des Pays-de-Loire avait invité la militante féministe **Marguerite Stern**, elle aussi estampillée « transphobe ». Annulé à Nantes, il sera finalement organisé à Paris par le **CLR** national.

**Netflix** a annoncé en mars qu'il n'y aurait pas de 6<sup>e</sup> saison de la série de dessins animés **Ridley Jones**, cédant ainsi aux parents scandalisés de voir se propager « la théorie du genre » dans le monde de l'enfance car un des personnages est un bison qui ne sait pas très bien s'il est une fille ou un garçon.

Le RN et des associations de protection de l'enfance, ainsi que le **Collectif féministe contre le viol**, se sont acharnés contre une toile de l'artiste suisse **Miriam Cahn** exposée au Palais de Tokyo, **Fuck abstraction**, qui représente un personnage chétif pratiquant une fellation sur un autre de forte stature. Alors que l'artiste entend dénoncer le viol comme arme de guerre, ils l'ont accusée de faire



« l'apologie de la pédopornographie » et ont demandé que le tableau soit décroché. Leurs plaintes ont été rejetées par les tribunaux qui ont estimé que « l'œuvre ne saurait être jugée en dehors de son contexte ». Le 7 mai, le tableau a été aspergé de peinture par un ancien élu du Front national.

L'éditeur français d'**Agatha Christie** annonce que les traductions de son œuvre seront revues pour ne pas offenser des minorités ethniques ou religieuses. De jeunes actrices et acteurs exigent de couper « nul caprice futile, nulle frayeur féminine », réplique par trop patriarcale de **Shakespeare** dans **Roméo et Juliette** La pièce **Pour un temps sois peu** écrite à partir de sa propre histoire par **Laurène Marx**, jeune autrice trans, est déprogrammée à Paris car quelques femmes trans refusent que le rôle soit joué

par une actrice non trans...

Si quelques exemples peuvent prêter à sourire, on frémit de la violence qui peut aussi se déchaîner. Ainsi, le centre LGBTI de Tours a-t-il été attaqué six fois en cinq mois et, le 22 mai, en plein jour à la bouteille explosive. Les trois personnes présentes ont heureusement pu sortir avant l'explosion.

Quant à **Florence Bergeaud-Blackler**, anthropologue du CNRS menacée de mort depuis la publication de son livre **Le frérisme et ses réseaux : l'enquête** le 25 janvier, elle vit sous protection policière. "J'ai d'abord reçu des intimidations à l'intérieur de l'université, des proches des milieux fréristes qui ont commencé à faire circuler des calomnies à mon égard", dit-elle. Le CNRS n'a publié que le 12 avril un communiqué de presse pour la soutenir et défendre la liberté de la recherche.

**Nous dénonçons toutes les agressions racistes, sexistes, homophobes, transphobes... mais nous refusons aussi que quelques personnes menacent la liberté d'expression et de création pour imposer leur point de vue dans les débats.**

**À la tendance actuelle au repli identitaire, qui ne peut qu'aboutir à la confrontation des communautés, nous opposons l'universalité des droits. Un universalisme concret qui impose de s'engager pleinement dans la lutte contre toutes les inégalités sociales.**

### Agressions du CREAL et du NID le 8 mars à Rouen

Dans le n° 88 de *Combat Laïque*, nous nous réjouissons qu'il y ait eu un appel unitaire pour la manifestation du 8 mars. Malheureusement, elle a été entachée de violences qui ne devraient pas avoir cours dans le mouvement féministe.

Agressions verbales envers le CREAL

dès le début : « racistes ! », « islamophobes ! », « fascistes ! », injonctions à quitter la manifestation, proférées par de jeunes femmes qui ont refusé toute discussion. Agressions physiques : arrachage de slogans portés autour du cou par des militant·e·s du CREAL, bombage mauve de leurs pancartes. Puis, à la fin de la manifestation, tentative d'empêcher la prise de pa-

role programmée du CREAL en voulant s'emparer du micro et aux cris de « Pas de micro pour les fachos ». Heureusement des personnes respectueuses de la démocratie se sont interposées.

Le CREAL a envoyé le 14 mars une adresse aux associations et syndicats ayant appelé à la manifestation pour relater ces violences et leur demander de les condamner.

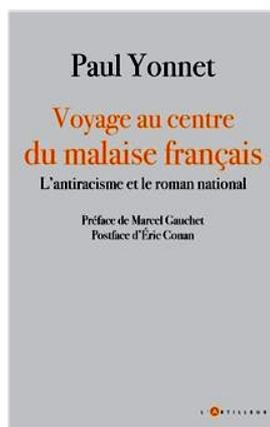
C'est ce qu'ont fait la LDH le 27 mars, ainsi que le Mouvement du Nid le 26 avril, ce dernier faisant part dans son message de faits similaires à son encounter le 8 mars : « Après le départ du cortège, par deux fois, deux bénévoles ont été prises à partie par un groupe de jeunes militantes et militants. Elles ont alors subi des insultes, « fachos », « putophobes », des injonctions à quitter la manifestation « vous

n'avez rien à faire là », les flyers que nous étions en train de distribuer ont été arrachés des mains d'une bénévole du MDN et jetés à la poubelle sous les rires des personnes en question. À chacun de ces moments et malgré nos tentatives il nous a été impossible d'échanger de manière apaisée et constructive avec ces personnes. »

Le CREAL condamne avec la plus grande fermeté ces violentes agres-

sions envers le Mouvement du NID et assure ses militant·e·s de son entier soutien. Nous réaffirmons que des approches différentes ne doivent pas conduire à des agressions dans le camp féministe en se trompant d'adversaire et que notre ennemi commun, c'est le patriarcat.

<sup>1</sup><http://www.creal76.fr/medias/files/8-mars-23-agressions-du-creal76.pdf>



**Paru en 1993, ce livre vient d'être réédité. L'auteur, mort en 2011, était sociologue. Il a fait preuve dans cet ouvrage d'une impressionnante clairvoyance. Trente ans après, ces pages nous frappent par leur caractère visionnaire. Parlant d'immigration, Paul Yonnet avait identifié très tôt l'origine du déni dans lequel allait s'enfermer la France : le néo antiracisme. Cet antiracisme de nouvelle génération est apparu dans les années 1980 porté par SOS Racisme.**

L'immigration avait jusqu'alors été régie par le principe d'assimilation selon la tradition républicaine : mise entre parenthèses des critères d'origine quels qu'ils soient au nom de l'universalité des droits individuels et de l'égalité des êtres. Il est vrai que le cadre à l'intérieur duquel s'opérait cette neutralisation est celui d'une culture particulière dont l'imposition ne va pas de soi puisqu'elle peut être vécue comme une violence faite aux particularités propres des intéressés, à leur identité. Ce sont des arguments qu'utilise le plaidoyer en faveur du droit à la différence mis en avant par le néo antiracisme. Ainsi tout être humain doit être accueilli et pouvoir rester lui-même avec ses coutumes et ses traditions.

Cette revendication du droit à la différence conduit à une focalisation obsessionnelle sur lesdites différences à commencer par la race dont il s'agirait d'annuler les incidences discriminantes. Si bien qu'au nom de l'antiracisme, le critère de race devient le pivot du fonctionnement social. Paul Yonnet avait compris et osé dire que ce néo antiracisme est une émanation des officines mitterrandiennes voulant adapter la France à l'arrivée massive d'une immigration de tradition musulmane dont on pense que la culture religieuse inégalitaire ne lui permettra pas d'emprunter le chemin assimilationniste qu'ont respecté les autres vagues d'immigration.

Pour parvenir à cette adaptation des esprits, dans un pays jusqu'à cette période un des moins racistes du monde, il faut faire jouer des ressorts de culpabilisation. On en trouve : colonialisme, pétainisme, exploitation des immigrés, traite des noirs. Ce sentiment de culpabilité se conjugue avec l'envahissement d'une propagande pour le droit à la différence et l'utilisation à toutes les sauces du terme communauté. Cette entreprise idéologique - l'auteur le démontre - est menée par le pouvoir et relayée par l'ensemble des grands médias. Elle change profondément les références historiques. On ne parle plus de la France comme assemblée de citoyens, comme la nation

rédaçtrice de la Déclaration des droits de l'homme mais plus vaguement comme du pays des droits de l'homme. Ainsi il est permis de comprendre que tout être humain doit être accueilli et pouvoir rester lui-même avec ses coutumes et traditions.

Dès lors s'opposer à l'immigration devenue inconditionnelle, prétendre qu'un état peut contrôler son immigration devient un repli nauséabond, fascinant. Paul Yonnet nomme ce nouveau cadre de pensée l'immigrationnisme. Ce nouveau paradigme interdit le non-immigrationnisme c'est-à-dire la possibilité pour un état de contrôler l'immigration. Qui n'est pas immigrationniste est anti-immigrationniste donc xénophobe ou raciste.

« *SOS Racisme apparaît alors que le Parti socialiste et l'Eglise catholique se sont chacun, indépendamment de l'autre convertis au droit à la différence. Les deux principaux arceaux de soutènement de la voute française se désagrègent en même temps* » écrit le sociologue. À gauche, terrain de la lutte des classes - on ne voit plus l'histoire de la même façon. Ce qui s'élabore n'est pas un projet raciste sur des critères d'exclusion mais une théorie raciste des rapports sociaux. Le marxisme fixait au prolétariat le but de faire naître la société sans classe et de faire disparaître la nation. L'antiracisme transmué peut se comprendre ainsi : « *Les immigrés seuls peuvent abolir la nationalité* » et la lutte des races remplace la lutte des classes.

Ce livre fut écrit à un tournant majeur de l'histoire française. Les conséquences de cette période sont encore devant nous. La thèse de Paul Yonnet est certes discutable au sens scientifique du terme. D'une part a-t-il tenu assez compte des effets de mondialisation économique sur les déplacements de population ? A-t-il assez pris en compte la persistance des discriminations subies en France par les populations d'origine maghrébine ou africaine ? D'autre part il n'évoque pas non plus les reculs du principe de laïcité dans les programmes politiques des organisations de gauche. Mais son ouvrage ne fut pas discuté, il fut ostracisé, déclaré nauséabond, mis à l'écart selon d'infâmes procédés, ce avant même sa publication.

**Paul Yonnet, scientifique reconnu, accusé de lepénisme, de racisme alors que fils d'un Compagnon de la libération il se définissait comme un homme de gauche, souffrit beaucoup de ces calomnieuses condamnations et de cette mise aux oubliettes. La machine à réduire au silence, à interdire la contradiction fabriquée par certains courants de la gauche et par nombre de médias venait de se mettre en route. Cette machine marche toujours, nous le voyons.**

Paul Yonnet, *Voyage au centre du malaise français : l'antiracisme et le roman national*, Éd. L'Artilleur, 20 €

## Échos d'ailleurs

La République islamique ne recule devant rien pour étouffer le mouvement **Femme, Vie, Liberté**.

### Nouveau plan pour le hidjab et la chasteté

Entré en vigueur le 15 avril pour intensifier la répression contre les milliers d'Iraniennes qui persistent à marcher sans voile dans la rue, à porter des jupes..., il assimile désormais le fait d'enlever le hidjab à une menace contre la sécurité nationale. Des caméras intelligentes ont été installées pour identifier les contrevenantes ; les propriétaires de voitures qui les transportent recevront une mise en garde et leur véhicule sera saisi en cas de récidive. 137 magasins, dont des pharmacies, et 18 restaurants ont déjà été fermés pour avoir accueilli des femmes non voilées, selon un porte-parole de la police.

### Des milliers d'écolières victimes d'empoisonnement

Des centaines d'écoles ont été visées par des attaques au gaz chimique entraînant détresse respiratoire, palpitations cardiaques, vomissements. Une fillette de 11 ans est morte après avoir été empoisonnée. Le pouvoir en place nie toute

## IRAN : intensification de la guerre contre les femmes et exécutions à la chaîne

implication et s'attache à minimiser les faits mais l'ampleur de ces agressions laisse penser qu'il s'agit d'une campagne organisée et coordonnée pour punir les écolières d'avoir manifesté et les dissuader de recommencer. Dans plusieurs villes d'Iran, des enseignant·e·s se sont rassemblé·e·s le 9 mai pour protester contre ces empoisonnements, contre les conditions de travail et pour obtenir la libération des prisonnier·ère·s politiques. Plusieurs de ces manifestations ont été violemment réprimées et une enseignante, Ateke Rajabi, a été arrêtée le 11 mai.

### Des centaines d'exécutions

Simulacres de procès, tortures et sévices sexuels, aveux forcés : la République islamique se sert de la peine de mort comme outil de répression politique contre les dissident·e·s et les minorités. « *En moyenne, depuis le début de l'année, plus de dix personnes sont mises à mort chaque semaine en Iran, ce qui fait de ce pays l'un de ceux qui exécutent le plus au monde* » a déclaré début mai le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Et cela s'accélère : 93 personnes ont été

exécutées dans les trois semaines qui ont précédé le 15 mai... Chaque jour, des Iranien·ne·s se rendent au péril de leur vie devant les prisons pour tenter d'empêcher ces exécutions, mais où sont les actions concrètes de la communauté internationale pour arrêter le massacre ?

### Et la France persiste à vouloir expulser vers l'Iran !

D'après un communiqué publié par **Amnesty International** le 3 mai : « *Depuis le mois d'avril 2023, nous avons eu connaissance de plusieurs cas lors desquels les autorités françaises ont rendu des décisions d'expulsion vers l'Iran et placé des personnes iraniennes en centres de rétention. Et ce, malgré les risques de persécutions auxquelles les personnes seraient exposées sur place. Avec la **Cimade** et le **Collectif Iran Justice**, nous dénonçons ces décisions illégales et interpellons le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin.* »

**Les Iraniennes et les Iraniens ont plus que jamais besoin que nous relayions leur voix, que nous les soutenions sans réserve et que nous organisions partout des actions concrètes de solidarité !**

Sources : France Info, Libération, Médiapart

## AFGHANISTAN : accès des femmes à l'école et à la santé encore rognés

Alors que, d'après l'ONU, 97 % de la population afghane souffre de pauvreté (femmes et petites filles en tête), le pouvoir aux mains des ultraradicaux menés par le chef des talibans, l'émir Haibatullah Akhundzada, ne pense qu'à faire appliquer encore plus strictement l'interdiction d'étudier pour les filles de plus de 12 ans ainsi que celle faite aux femmes de travailler pour les ONG. Pour cela, l'appareil sécuritaire (armée, police nationale, police secrète) est renforcé et de « *nouveaux comités* » (de savants religieux) sont installés dans chaque province.

### Traque des écoles et contrôle des ONG

Ainsi, un enseignant (ancien combattant taliban) ayant ouvert il y a 7 ans une école pour filles, a-t-il été

sommé par un de ses « comités » de ne plus accueillir « *les filles pubères* ». Pire, ce sont des centaines d'écoles primaires financées par des ONG qui ont été fermées sous leur pression. Les 10 000 à 15 000 écoles clandestines, jusqu'ici épargnées, sont désormais visées. Des ONG actives dans la santé ont été empêchées de travailler à Kandahar, fief des talibans. Les contrôles sont partout de plus en plus stricts et aboutissent à des interdictions de se rendre auprès des malades.

### Les Afghanes en exil sont oubliées par la France

Depuis le retour des talibans, des milliers de femmes afghanes sont parties au Pakistan, où leur statut est d'autant plus flou que ce pays n'a pas ratifié la convention de Ge-

nève.

Après les dangers encourus lors de leur fuite, c'est maintenant à un véritable parcours du combattant qu'elles doivent se livrer pour tenter d'obtenir l'asile en France. Des mois avant d'obtenir un rendez-vous avec l'ambassade de France, et toujours pas de visa des mois plus tard...

« *Il n'y a aucune volonté politique pour faciliter la venue des femmes afghanes. Celles qui finissent par y parvenir après un chemin de croix sont seules. Dès lors qu'elles sont accompagnées de leur famille, d'un homme, les délais sont encore plus excessifs. Cela passe au filtre du ministère des affaires étrangères mais aussi du ministère de l'intérieur* », déplore Solène Chalvon-Fioriti, qui a réalisé un remarquable documentaire, **Afghanes**, visible

jusqu'au 19 juillet sur <https://www.france.tv/france-5/le-monde-en-face/4673608-afghanes.html>.

L'Agence de l'Union européenne pour l'asile, l'institution qui coordonne la protection des exilé·e·s en Europe recommande pourtant que celle-ci leur ouvre ses portes .

« Face [aux] nombreuses affirmations et revendications identitaires, ne faut-il pas réaffirmer du commun, un commun sur un chemin d'émancipation, commun qui n'est pas synonyme de semblable ? La construction de l'égalité et de la liberté passe par une affirmation, y compris dans l'espace social et politique, des différences et en même temps par leur dépassement. »

Martine STORTI

## École

# Un protocole d'accord favorable à l'enseignement privé

Ce protocole relatif au « **renforcement des mixités sociales et scolaires dans les établissements privés catholiques sous contrat**<sup>1</sup> » ( 95 % des établissements privés) a été signé le 17 mai par le ministre Pap Ndiaye et le secrétaire général de l'Enseignement catholique Philippe Delorme. Il est non contraignant pour le privé à qui il assurera néanmoins des perspectives de financements publics supplémentaires.

### Des mesures cosmétiques pour l'enseignement public

Après les études sociologiques et les chiffres ministériels parus depuis des années, sont publiés depuis l'automne les IPS (indices de position sociale) des écoles, collèges et lycées qui ont révélé au grand public les ségrégations sociales et scolaires à l'œuvre et s'aggravant encore, le rôle néfaste de l'enseignement privé étant mis en lumière. Dans ce contexte, les mesures proposées pour l'enseignement public pour y réduire les écarts sociaux et scolaires resteront cosmétiques alors que des établissements s'enfoncent dans la ghettoïsation suite au détricotage de la carte scolaire par Sarkozy, à la ségrégation résidentielle et la concurrence permanente du privé. Proposer des classes européennes, de danse, de musique, à horaires aménagés... en ZEP ou REP+ ne revient-il pas à créer des îlots sans résoudre les déséquilibres sociaux et scolaires de fond ? Démonstration faite par les sociologues, l'analyse des évaluations PISA (programme interministériel pour le suivi des acquis) sur les bénéfiques pour tous de la mixité sociale, expérimentations concluantes en ce sens à Paris, Toulouse ne déboucheront donc pas sur un texte législatif. Ainsi laissées sans soutien, les collectivités locales qui ont mené et évalué ces actions ne pourront s'appuyer sur un cadre formel. « *Nous savons que c'est un enjeu essentiel pour l'unité de l'école, de la nation, et donc cette politique doit être portée, nationalement, afin d'éviter l'effet aléatoire du volontarisme local*<sup>2</sup> », pointe Choukri Ben Ayed qui a suivi et participé à l'expérience toulousaine.

### Reconnaissance d'un réseau confessionnel catholique

Le protocole d'accord réaffirme le « *caractère propre* » de l'Enseignement catholique. Il consacre ses privilèges comme « *la liberté d'inscription* » des élèves, « *le libre choix des familles* ». La seule signature de cet accord vaut reconnaissance officielle du réseau catholique, contraire à l'article 2 de la Loi de séparation des Églises et de l'État : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » Des instances

Mais à ce jour, seuls trois pays membres sur les 27 – la Suède, le Danemark et la Finlande – accordent l'asile systématique aux Afghanes.

**Les accueillir en France sans conditions, elles et leur famille, est une impérieuse nécessité !**

Sources : *Libération* et *Médiapart*

d'un « *dialogue régulier entre les autorités diocésaines et les académies* » sont créées. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique et les comités académiques de l'Enseignement catholique participent à leur niveau à la répartition des moyens, aux évaluations du protocole. Tout ceci construit un concordat scolaire avec une confession, aux antipodes de la loi de séparation de 1905 et de l'article 1 de la Constitution.

### Des avantages sans contreparties pour le privé

Aucune mesure contraignante pour l'enseignement privé ne figure dans ce protocole, seulement quelques incitations chèrement payées à tendre vers plus de mixité sociale. Le texte crée un outil d'information sur les établissements privés qui est une scandaleuse publicité pour son recrutement. Elle se double d'une disposition visant « *en créant une dotation spécifique* » à « *favoriser l'implantation de nouveaux établissements* » dans les secteurs « *à fort besoin scolaire* », comprendre quartiers défavorisés. Les préfets veilleront au versement des aides au privé (forfait communal ou d'externat). L'accord incite les collectivités locales, au motif de favoriser la mixité sociale, à prendre en charge des dépenses supplémentaires telles que aides pour la restauration ou le transport des élèves du privé. « *La clarification du statut de l'immobilier scolaire* » privé vise à faire financer par les deniers publics la rénovation énergétique des bâtiments (estimée à 4,5 milliards €), leur mise aux normes, l'exonération de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, « *un coût considérable pour la puissance publique* » selon le Café pédagogique<sup>3</sup>. Cette capitulation en rase campagne intervient après la montée au créneau de la droite (Éric Ciotti, Gérard Larcher) qui crie à la « guerre scolaire » dès que semblent écornés les privilèges du privé. Mais aussi du président E. Macron qui a déclaré : « *Il ne faut pas réveiller de vieux conflits.* »

**Des gains substantiels pour le privé : la reconnaissance d'un réseau confessionnel de préférence, l'ouverture vers des financements publics accrus. Ainsi, l'enseignement privé, responsable pour une large part du séparatisme scolaire, accroît son poids politique, institutionnel comme son pouvoir de nuisance. Cette cavalcade ne cessera qu'avec l'abrogation de la loi Debré qui organise le financement public du réseau scolaire privé.**

<sup>1</sup> <https://enseignement-catholique.fr/protocole-daccord-mixite/>

<sup>2</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/france/100523/mixite-sociale-l-ecole-un-ministre-peu-ambitieux-sur-le-public-timore-sur-le-privé>

<sup>3</sup> <https://www.cafepedagogique.net/2023/05/22/mixite-un-protocole-gagnant-pour-le-privé/>

## L'enseignement supérieur privé tisse sa toile

Après l'implantation de la catho (Institut catholique de Paris) à Rouen et de la première école vétérinaire privée UniLaSalle à Mont-Saint-Aignan, est annoncée l'arrivée de deux écoles de commerce privées. L'ESG - École supérieure de gestion - et l'ESARC - École supérieure d'action et de recherche commerciale - proposeront des « mastères » et « bachelors » pour la première et des BTS pour la seconde.

Les deux établissements accueilleront des étudiant·e·s en alternance sur le techno-parc des Bocquets à Bois-Guillaume avec deux tiers du temps en entreprise. L'ESG et l'ESARC appartiennent au groupe Galileo global education, premier groupe mondial « d'enseignement supérieur indépendant » que nous avons déjà évoqué dans ce bulletin<sup>1</sup> et <sup>2</sup>. Ce groupe, aux mains de fonds d'investissements, scolarise 110 000 étudiant·e·s en France. Il entend développer rapidement un campus de 1 000 étudiant·e·s à Bois-Guillaume qui devront s'acquitter de droits d'inscriptions de 5 500 € par an pour l'ESARC et un peu plus de 7 000 € pour l'ESG. Précisons que l'alternance est une aubaine pour ces établissements privés, cela diminue les coûts d'enseignement et permet de

faire prendre en charge une partie des frais de scolarité par France Compétences qui finance l'apprentissage... Ces implantations privées bénéficient d'une couverture médiatique locale dont le CREAL76 n'ose même pas rêver et du soutien de Rouen Normandy Invest<sup>3</sup> (en bon français, patois de la start-up nation). C'est « une agence d'attractivité » et de développement économique de droit privé mais qui vit surtout de l'argent public pour développer... le privé. En effet, son budget de 1,6 millions € est abondé à 80 % par la métropole Rouen Normandie, les 20 % restants étant apportés par la communauté d'agglomération Seine-Eure, des organismes parapublics et une centaine d'entreprises<sup>4</sup>.

**Abandonner le public, favoriser le privé ici lucratif, tel est encore le leitmotiv d'irresponsables politiques abreuvés au dogme privé sélectif consommateur de fonds publics sous couvert d'attractivité du territoire.**

<sup>1</sup><http://www.creal76.fr/medias/files/combait-laique-n-87-decembre-2022-.pdf#page=10>

<sup>2</sup><http://www.creal76.fr/medias/files/combait-laique-n-88-mars-2023-.pdf#page=18>

<sup>3</sup><https://www.rouennormandyinvest.com/actualites/un-evenement-de-jobdating-au-all-sports-cafe-a-rouen-avec-lesg-et-lesarc/>

<sup>4</sup><https://www.metropole-rouen-normandie.fr/actualite/2022/nous-avons-tout-pour-reussir-43835>

## Écoles Espérance banlieues : violence et racisme

On se souvient qu'en 2012 est lancé un réseau d'écoles baptisé Espérance banlieues. Il est abrité par la Fondation pour l'école qui milite pour les écoles hors contrat et le « chèque éducation » attribué aux familles pour payer une scolarisation soit dans le public soit dans le privé. Les fondateurs en sont Éric Mestrallet, proche de Philippe de Villiers et Anne Coffinier, égérie de la Manif pour tous. Connues pour une pédagogie réactionnaire, autoritaire, quasi militaire avec *Marseillaise* et salut au drapeau, plusieurs de ces écoles sont désormais sous le coup d'enquêtes pour violences. Le doute a fini par s'installer chez nombre de parents et certains ont porté plainte pour violences, harcèlement. L'ambiance n'est

pas exempte de relents racistes, il y a des témoignages d'humiliations et de violences. Des inspections, des constats de professeurs de collèges ou d'écoles pointent le faible niveau des élèves issus de ces classes, ce que ne pouvait ignorer J.-M. Blanquer qui les soutenait en 2016. Faudra-t-il que le ministère de l'Éducation nationale laisse ce réseau sévir plus de 10 ans ? Pour des faits similaires et à juste titre, des enseignant·e·s du public n'auraient-ils pas été sanctionné·e·s ?

Source : <https://www.mediapart.fr/journal/france/040523/esperance-banlieues-une-enquete-pour-violences-vise-ce-reseau-d-ecoles-hors-contrat>

## Nouvelle école privée à Rouen ?

Un article publicitaire paru dans *Paris-Normandie* du 14 avril annonce la création par Florence Cathala d'un nouvel établissement privé de la grande section de maternelle au CM2 dénommé L'ÉCOLE.

La contractualisation serait en cours : l'accès au statut d'école privée sous contrat ouvre en effet la voie au financement public (paiement des enseignants par l'État et des frais de fonctionnement par la commune d'implantation). Avec des effectifs de 15 élèves par classe, cette école revendique « une méthode pédagogique basée sur la collaboration », nonobstant la dimension historique pétainiste de ce terme. Freinet, lui, parlait de coopération. Sur fond de dénigrement de l'école publique, L'ÉCOLE entend apprendre « aux enfants à travailler ensemble » et propose trois demi-journées d'activités sportives et artistiques. Le caractère laïque de l'établissement est affiché. Cependant, la plaquette du groupe Ma classe décolle<sup>1</sup> à l'origine de ce projet ren-

voie à deux organismes liés à l'enseignement catholique : FORMIRIS (organisme de l'enseignement catholique en charge de la formation continue) et ISFEC (Institut de formation de l'enseignement catholique préparant aux diplômes et concours de l'enseignement privé). Par ailleurs, le directeur pressenti pour l'établissement rouennais, John-Fredy Helmer, enseigne en CM1 à l'école Sainte-Marie de Rouen<sup>2</sup>. Une bizarrerie : la journée portes ouvertes de L'ÉCOLE a eu lieu le 31 mai à l'ASRUC (Association sportive Rouen université club) de Mont-Saint-Aignan liée à l'université...publique.

**On peut savoir quelle clientèle est visée par cette nouvelle offre d'enseignement privé à la lecture de cette phrase : « Ma classe décolle pense que le leadership collaboratif est la compétence des managers de demain. Et l'école, le lieu de la vraie révolution à venir de ce XXIe siècle. » Disruptif, non ?**

<sup>1</sup><https://www.maclassedecolle.com/notre-histoire/#>

<sup>2</sup><https://blog.educpros.fr/jean-charles-cailliez/2020/12/30/ma-classe-decolle/>

## Sur les réseaux sociaux, le militantisme pro-voile des influenceuses et des prêcheurs

La multiplication des voiles chez les jeunes filles a certainement plusieurs causes. Mais on est loin d'un phénomène individuel ou spontané, certains militant activement pour la généralisation de cet étendard de l'islamisme.

### Une multitude de sites, comptes et tutos.

Ainsi, sur les réseaux sociaux, on constate une multitude de comptes pro-voile, et plus particulièrement de comptes d'influenceuses qui ne s'arrêtent pas toujours à la prescription du foulard sur la tête.

*Le Monde* (« Des influenceuses voile sur les réseaux sociaux », 4 octobre 2022) a mené l'enquête sur ces comptes, qu'il estime à « des centaines, sinon des milliers ». Et les exemples qu'il rapporte sont édifiants.

Ainsi, une certaine Léia, 57 000 abonnés sur Tik Tok (et 2 millions de « J'aime »), vante la tenue islamiste, et se réjouit de « voir ses copines se voiler une par une », et de voir « les gars qui baissent le regard quand on retire nos voiles devant le lycée ». Car n'oublions pas que le voile doit assurer la « pudeur » de la femme, que les hommes ne sauraient regarder quand elle se découvre, façon de lui rappeler que sans voile, elle est comme nue et aguicheuse.

### Loi de 2004 : défier et ruser.

Sur ces comptes, des incitations et conseils sont donnés pour défier ou contourner la loi de 2004 sur les tenues religieuses à l'école. On y trouve ainsi un message (vu plus de 400 000 fois) où deux adolescentes dansent tout sourire avec pour légende : « on a réussi à mettre un pied au lycée avec le voile ». Des tutos sont même diffusés pour ruser avec les interdictions, et transformer le voile en turban ou en bandeau large, moins identifiants...

*« Je chante pour les femmes qui n'ont pas de couronnes  
Et qui se battent pour qu'on ne couvre pas leur tête. »*

Souad MASSI chanteuse

Nous publions, avec son accord, l'analyse publiée le 10 mai 2023 de [Charles Arambourou](#) (UFAL) de la modification des membres, des moyens d'action et des compétences du Conseil des sages de la laïcité rattaché au ministre de l'Éducation nationale.

## Conseil des Sages... ou Nef des Fous ?

### Pap Ndiaye noie le Conseil, et la laïcité avec.

L'arrêté du ministre de l'Éducation nationale du 12 avril 2023 modifie en profondeur le rôle, la composition, et les compétences du Conseil des Sages de la Laïcité. Cette instance, mise en place en 2018, avait à l'origine pour mission de « préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité (...) » et de conseiller administration, responsables d'établissements et enseignants face aux difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de ce principe.

On a pu apprécier, notamment, le [Vade-mecum de la laïcité](#), refonte rigoureuse, par le Conseil des Sages, d'un « *Livret laïcité* » du ministère qui laissait beaucoup à désirer (refusant notamment toute comparaison entre « savoir » et « croyance »).

**Laïcité et discriminations sont dans un bateau,**

### « Comment faire pour ne pas vous faire prendre des péchés » ?

D'autres expliquent la conduite à tenir si vraiment il est impossible de mettre son foulard dans l'établissement. Ainsi, une certaine Sirine recommande à celles contraintes d'aller tête nue : « *Faites-vous toujours des coiffures attachées (chignons / tresses) afin que l'on ne voit pas la longueur ou la nature de vos cheveux* », et « *ne vous asseyez pas à côté ni devant des garçons* »... Toujours cette conception malsaine de la « pudeur ».

Souvent l'obsession est de ne pas se « prendre des péchés », c'est-à-dire ne pas les accumuler chaque fois qu'un homme pose le regard sur vous quand vous êtes dévoilée. Là, des influenceuses et des prêcheurs y vont de leurs conseils aux garçons : « *baisse le regard en leur présence, ne sois pas tactile avec elles et parle-leur que si c'est urgent* » !

### Condamnation du maquillage, voile intégral : toujours plus loin...

Certains sont même plus radicaux. *Le Monde* cite par exemple le site Islam Info 8 qui proclame que « *le voile n'est pas un accessoire de mode* », dénigre les filles voilées qui se maquillent ou s'habillent avec trop de coquetterie, et fait « liker » des images de femmes portant le voile intégral.

De quoi nous rappeler que la question du voile est un symbole fort chez les islamistes, le symbole de l'infériorisation, de la soumission et de la discrimination des femmes, quoiqu'en pensent ou en disent les « influenceuses ». Un symbole qu'ils promeuvent par tous les moyens, partout et en permanence.

### laïcité tombe à l'eau.

Désormais, la laïcité a été diluée dans un brouillard d'objectifs divers. Selon le décret, le Conseil « *étudie les conditions de respect et de promotion des principes et valeurs de la République à l'école et dans les accueils collectifs de mineurs, notamment [c'est nous qui soulignons] la laïcité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations* ». Il ne manque qu'un raton laveur à cette énumération qui noie la laïcité dans les discriminations — autrement dit qui « invoque le principe de non-discrimination contre celui d'égalité », [comme l'écrit la professeure de droit Roselyne Letteron dans un article sévère, mais délectable.](#)

## Veux voir qu'une seule tête !

L'élargissement des missions s'accompagne de celui de la composition du Conseil, qui comportera désormais des membres aux positions tellement éloignées (voir ci-dessous) que tout consensus sera difficile à établir. L'objectif est le même : diluer la laïcité en réduisant le Conseil à un club de discussion.

Pour verrouiller le tout, le contact direct du Conseil avec le « terrain » est remplacé par le recours à la voie hiérarchique. Le Conseil ne pourra plus s'autosaisir : la saisine appartient au ministre, destinataire de ses travaux, qu'il décidera seul de rendre ou non publics. Même les interventions de formation du Conseil seront limitées aux demandes des recteurs. On attendait la « simplification administrative », chère à E. Macron, ce fut la bureaucratie autoritaire.

## La laïcité, ce sera tout et son contraire

Le comble est atteint avec certaines nominations auxquelles a procédé Pap Ndiaye. Est désormais membre du « Conseil des Sages de la laïcité » l'universitaire Alain Policar, ouvertement opposé à la loi du 15 mars

2004 sur les signes religieux à l'école publique. Ainsi, « la mise en œuvre du principe de laïcité », objet même de la mission du Conseil, ne serait plus fondée sur la loi, mais sur ce qu'en pensent les « différentes sensibilités », favorables comme opposées, au sein de ce Conseil ! Voilà les « sages » condamnés à la folie ou à l'impuissance.

Sommet de l'absurdité ? Non, comble de la logique d'une opération qui vise à rendre inopérant le Conseil, et à renvoyer à la voie hiérarchique le traitement des problèmes concrets de laïcité sur le terrain scolaire. Même si le Conseil n'a pas fait beaucoup d'éclats, au moins son existence indépendante était-elle un appui pour la laïcité scolaire, à côté d'une administration où règne le « pas de vague »<sup>1</sup> : le voilà désormais neutralisé.

<sup>1</sup> Le « pas de vague » peut tuer : Samuel Paty a été lâché par sa hiérarchie, et contraint de présenter des excuses à un imam étranger à l'établissement — qui ne s'en est pas moins déchainé contre lui sur les réseaux sociaux.

Source : [https://www.ufal.org/laicite/conseil-des-sages-ou-nef-des-fous-pap-ndiaye-noie-le-conseil-et-la-laicite-avec/#identifier\\_0\\_27385](https://www.ufal.org/laicite/conseil-des-sages-ou-nef-des-fous-pap-ndiaye-noie-le-conseil-et-la-laicite-avec/#identifier_0_27385)

## Choisir sa fin de vie

### La liberté de choisir sa fin de vie et de pouvoir être aidé pour une mort volontaire indolore est un grand combat laïque.

La question de la fin de vie est celle de la liberté. Une liberté strictement individuelle qui n'empiète en rien sur la liberté des autres.

### La convention citoyenne vient de rendre son rapport :

75,6 % des votants sont en faveur de l'aide active à mourir, modalité la plus adaptée pour respecter la liberté de choix des citoyens, combler les insuffisances du cadre légal actuel, et mettre fin aux situations d'hypocrisie constatées : la loi Claeys/Leonetti propose une sédation profonde et continue, uniquement pour les personnes atteintes de pathologie grave, incurable et en toute fin de vie, et prive ces personnes d'hydratation et d'alimentation jusqu'à ce que la mort « naturelle » survienne.

Ce résultat est en corrélation avec les différents sondages qui avaient eu lieu dans le passé.

23,2 % se prononcent contre une aide active à mourir.

21,7 % des votants prônent un accès universel sans autre condition que la volonté de la personne.

La convention citoyenne fait émerger une position majoritaire : celle de la nécessité de mettre en place à la fois le suicide assisté et l'euthanasie, dans la mesure où le suicide assisté seul ou l'euthanasie seule ne répondent pas à l'ensemble des situations rencontrées, et de développer les soins palliatifs de manière équitable sur l'ensemble du territoire.

Des propositions de loi seront déposées auprès de nos élus puisque ce sujet a retenu l'attention de notre président de la République et seront débattues à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Rappelons cependant le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « le peuple français proclame à nou-

veau que tout être humain, sans distinction de race, de religion, ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. »

Le droit de finir sa vie en douceur et au moment de son choix en serait une conséquence logique et bienvenue.

Dans une véritable république laïque, nulle autorité religieuse n'a à dicter sa conduite quant à la fin de vie. Les normes juridiques ne peuvent se fonder sur des principes moraux d'ordre religieux. La morale est intemporelle, elle évolue selon les époques et les sociétés.

La décision de choisir le moment et la manière de mettre fin à sa vie n'appartient pas non plus au médecin ni au personnel soignant. Elle appartient à la personne elle-même. La République assure la liberté de conscience ( article 1 de la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905) c'est donc à la personne elle-même, dans une expression libre, lucide, claire et réitérée sans pression, écrite si possible dans son testament de vie, de prendre sa décision.

**La nouvelle loi devra permettre à ceux et celles qui le demandent, outre la possibilité de bénéficier de soins palliatifs qui devront être développés de manière équitable sur l'ensemble du territoire, de pouvoir aussi bénéficier d'une aide active à mourir si telle est leur décision. Ces deux possibilités ne sont pas en opposition. Elles sont complémentaires et le sont ressenties comme telles dans les pays où l'euthanasie ou le suicide assisté sont légalisés.**

**Nous invitons nos représentants politiques à ne plus systématiquement confondre dans les propositions de légalisation de l'aide active à mourir dont ils peuvent prendre connaissance, celles qui comportent des conditions médicales strictes, et celles qui reposent sur le principe de libre décision de la personne, qu'elle soit atteinte ou non d'une pathologie grave.**

M.-P. C. adhérente du CREAL76 et de l'association Ultime Liberté

avril 2023

## La pénurie de pilules abortives est une vraie menace contre l'IVG !

En France, et alors que 76 % des avortements sont réalisés par voie médicamenteuse, les pharmacies peinent désormais à s'approvisionner en pilules abortives. Est-ce une conséquence directe de la politique anti-IVG menée aux États-Unis comme le suppose le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ?

C'est ainsi que débute la pétition<sup>1</sup> lancée le 27 avril par le Planning familial, le collectif Avortement Europe, les femmes décident et l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament (OtMeds) pour enjoindre l'État à reconnaître l'état d'urgence sanitaire en matière d'accès à l'IVG, et à agir !

Ces organisations alertent depuis plusieurs semaines sur les difficultés d'approvisionnement - voire les ruptures - en misoprostol (l'un des deux médicaments utilisés pour les IVG médicamenteuses), entraînant de fait une restriction de l'accès à l'IVG. Le ministre de la Santé ne reconnaissant que des « tensions » mais pas de « pénurie » en tant que telle. ([www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/ivg-le-gouvernement-dement-toute-penurie-de-pilule-abortive-en-France](http://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/ivg-le-gouvernement-dement-toute-penurie-de-pilule-abortive-en-France))

### Un enjeu mondial lié à la montée des anti-IVG

Le 7 avril, un juge du Texas a ainsi suspendu l'autorisation de mise sur le marché de la mifépristone, une des deux pilules utilisées en combinaison avec le misoprostol. Saisie par le gouvernement fédéral des USA, une cour d'appel a néanmoins garanti l'autorisation du produit dans les États où l'IVG est toujours autorisée, du moins le temps qu'une cour d'appel fédérale se prononce sur sa légalité.

Le Haut Conseil à l'égalité (HCE) prévient dans un communiqué : « La situation américaine fait planer la me-

nace d'une pénurie liée à la constitution de stocks par les États américains qui cherchent à pallier un éventuel arrêt de la production et /ou de la commercialisation de la mifépristone et du misoprostol. Autre risque : une forte augmentation des prix, due aux possibles ruptures de production et d'approvisionnement. »

### Un problème de dépendance sanitaire

La production du misoprostol et de la mifépristone sont sous brevets exclusifs de Nordic Pharma dont une partie conséquente des capitaux est américaine. « Il n'y a pas de génériques, ni de produits équivalents. Cette concentration de la production rend la chaîne d'approvisionnement vulnérable. Un nombre restreint d'usines et d'exploitants expose encore plus la fabrication et la commercialisation des produits aux menaces et pressions des groupes anti-IVG. », écrit l'OTMeds..

Dans son communiqué du 18 avril, le HCE demande au gouvernement que la France « retrouve rapidement sa souveraineté en matière de production de la pilule abortive ». Et les organisations à l'origine de la pétition exigent qu'« une licence d'office [soit] émise par les autorités françaises permettant ainsi la production de génériques et leurs importations depuis des pays tiers producteurs, et idéalement une production locale, nationale, ou européenne ».

**Le gouvernement doit garantir l'accès à l'IVG dans les meilleures conditions ainsi que le libre choix de la méthode utilisée, ce qui passe par la sécurisation de l'approvisionnement en pilules abortives.**

Sources : **Libération, Médiapart, Télérama**

<sup>1</sup> <https://www.change.org/p/p%C3%A9nurie-de-pilules-abortives-l-etat-doit-agir-interpellons-frcsbraun-il-est-de-sa-responsabilite%C3%A9-d-assurer-leur-mise-%C3%A0-disposition-ivg>

### Le professeur Gims fond un câble, Rama Yade le félicite.

« Les pharaons avaient l'électricité, les sommets en or des pyramides étaient de foutues antennes », et « les historiens le savent », sous-entendu : ils nous le cachent.

« L'Afrique a peuplé l'Europe avant les européens », avant que ces « afropéens » soient « décimés par les vrais européens qui venaient d'Asie » et appelés « Yamnayas ». Ça va, vous suivez ?

Cette prose est du rappeur Maître Gims, qui, après avoir massacré *Bella Ciao*, a décidé de ré-écrire l'histoire du monde.

Bon, qu'il raconte n'importe quoi est une chose. La vraie surprise, c'est qu'il soit défendu par une ancienne ministre et ex-ambassadrice de France à l'UNESCO, Rama Yade.

Certes, la dame concède « qu'il n'y avait peut-être pas d'électricité sur les pyramides » (savourer le « peut-être »...). Mais loin de réfuter le tissu d'âneries du professeur Gims, madame Yade, dans une vidéo toute



\* B.E.R  
05.23

entière consacrée à sa défense, nous explique que l'essentiel est qu'il ait voulu « corriger une injustice, réparer les Africains dans leur dignité d'hommes ». Africains qui ne leur ont rien demandé, mais dont ils se font les représentants auto-

proclamés.

**Drôle d'idée que de raconter n'importe quoi pour « corriger » des injustices. Au diable la science donc, la connaissance et la vérité : c'est l'intention qui compte.**

On pourrait, et on ne s'en privera pas, rire des absurdités de ce genre. Mais n'oublions pas que les pires sottises peuvent être crues, surtout quand elles se nourrissent d'une concurrence mémorielle permanente et malsaine. Et surtout quand elles sont proférées par un chanteur suivi par 3 millions d'abonnés sur Twitter, 11 millions sur Facebook et autant sur You Tube.

Dans cette affaire, ne reste qu'à souhaiter bon courage aux enseignants pour expliquer aux enfants que l'Égypte antique n'était pas couverte par la 5G... et qu'il n'y a qu'une race, la race humaine, née en Afrique, dont toutes les composantes sont d'égale dignité, et dont chacune a apporté, et apporte encore, sa contribution au développement de l'humanité.

Pas besoin d'en inventer.

# MOTS CROISÉS

grille n° 70

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	A	T	A	P	L	A	S	M	E
2	R	E	T	R	A	I	T	E		R
3	O	R		E	T	A	L		F	E
4	M	A	A	T		S	A	B	A	
5	L	U	N	E	S		S	A	V	E
6	E	L	U	S	I	F		S	E	M
7	C	I	S		C		B	S	L	E
8	H	Q		A		P	O	I	L	U
9	S	U	R	G	E	O	N	N	A	T
10		E	P	I	G	E	N	E	S	E

grille n° 71

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

## Communiqué du Comité Laïcité République

### Une proposition de loi qui aggraverait la crise de l'École de la République (CLR, 7 av. 23)

La proposition de loi de la Droite sénatoriale « pour une école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité », qui doit être discutée en séance publique mardi prochain 11 avril, est un nouveau mauvais coup porté à l'École dans la droite ligne de « l'École du futur » d'Emmanuel Macron.

L'essentiel de cette proposition de loi propose une véritable expérimentation de « l'École du futur » et donc une remise en cause profonde du cadre national de l'École républicaine.

Prenant comme modèle le fonctionnement de l'enseignement privé, ces propositions favorisent une concurrence entre établissements et entérinent des écoles à plusieurs vitesses. Ce projet est dans ligne de l'OCDE et des préconisations européennes

**Lire la suite :** <http://www.laicite-republique.org/une-proposition-de-loi-qui-aggraverait-la-crise-de-l-ecole-de-la-republique-clr.html>

### Mixité sociale : l'enseignement privé religieux menace, l'État capitule (Comité national d'action laïque – CNAL – 17 mai)

Attendu depuis des mois, le versant « enseignement privé » du plan ministériel de mixité sociale a fait l'objet d'un protocole signé par le gouvernement et les représentants du réseau catholique d'établissements d'enseignement privés sous contrat. Ce protocole ne contenant pas de volet contraignant, il permettra aux établissements privés, à l'instar du célèbre slogan de mai 68, de jouir sans entraves de la possibilité qui leur est conservée de sélectionner leurs élèves, essentiellement sur des critères sociaux.

**Lire la suite :** <https://www.cnal.info/mixite-sociale-lenseignement-prive-religieux-menace-letat-capitule/>

Textes  
en  
ligne

### Parcoursup 2022 : un très bon cru pour l'enseignement supérieur privé

(*IRS*, revue du SNCS-FSU et du Snesup-FSU n°430 juillet-septembre 2022, page 5)

Au cours de son mandat, la ministre Frédérique Vidal aura accompli le tour de force de généraliser la sélection pour l'accès de toutes les bacheliers et tous les bacheliers à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur et à réserver une place inégalée à l'enseignement supérieur privé, notamment en lui accordant une visibilité sur la plateforme Parcoursup et en augmentant son subventionnement (plus 10 % entre 2020 et 2021). [...] Cette année, c'est même plus d'une formation sur trois (37,5 % en 2022) qui aura été proposée aux lycéens en recherche d'orientation !

**Lire la suite :** [https://snesup.fr/sites/default/files/fichier/irs430\\_bd.pdf#page=5](https://snesup.fr/sites/default/files/fichier/irs430_bd.pdf#page=5)

## HORIZONTALEMENT

- 1 . Mauvaises pratiques policières
- 2 . Participe. Chanson du XIIIe siècle
- 3 . À la mode. Espèce
- 4 . D'une commune d'Eure-et Loir
- 5 . Cordage.
- 6 . Cache-sexe. N'ouvrira pas la porte ainsi
- 7 . Associé au 49, permet de passer en force. Fermé
- 8 . A perdu la tête chez nous. Lichen.
- 9 . Muse de la musique. Coutumes
- 10 . Possessif. Anatidés

## VERTICALEMENT

- A . Sont comptés par le retraité.
- B . En haut de la cuisse. Perfore.
- C . Habiles.
- D . Confession. Deux.
- E . Possessif. Sa motion peut renverser le gouvernement.
- F . Carte de stockage. Désert de dunes. Voile.
- G . Assiettes populaires. Forme à distance.
- H . Lieu d'accords célèbres.
- I . Un outre-Rhin. Couleur de cartes.
- J . Petits poils. « Escadron de protection »

## La bataille de la Sécu

Nicolas Da Silva

### La bataille de la Sécu

Une histoire  
du système de santé

Préface de Bernard Friot

La fabrique  
édition

**Le livre de Nicolas Da Silva retrace l'histoire longue de la mise en place de la Sécurité sociale, de 1793 à 2019.**

Celle-ci ne fut pas une fondation nouvelle généreusement accordée au peuple français, en 1944, comme certains aimeraient le faire croire. À cette date, elle fut, certes, l'aboutissement d'une lutte de près de 150 ans de la classe ouvrière pour « conjurer la peur du lendemain » qui était le lieu

commun des familles ouvrières jusqu'à cette date. Ce lendemain chargé de multiples risques tels que la maladie, le licenciement, la vieillesse, l'accident domestique ou au travail, le handicap et les salaires insuffisants. L'auteur nous décrit cette histoire qui explique qu'aujourd'hui encore cette protection sociale ne remplit pas son rôle. En effet, si en 1944, les fondateurs de la Sécurité sociale ont remis la gestion de cette institution à

ceux qui la finançaient, dès 1947, le patronat et les puissances d'argent entendent récupérer sa direction. Ils finissent par l'obtenir, en 1967, à la suite de différentes réformes qu'ils exigent des gouvernants du pays. Ainsi, ils vident de sens la notion d'Etat social qui n'est plus capable de protéger les biens communs que sont la santé, les services publics, la distribution de l'eau ou de l'énergie. Au contraire, l'auteur montre comment le capitalisme a pu intégrer dans son fonctionnement ces biens communs pour en faire de très rentables sources de profits. Il appelle à rendre la gestion de ces biens communs à ceux qui les financent comme cela s'est fait en 1944 ou pendant la Commune de 1871 qui a appelé cette organisation la « Sociale ».

Par les temps qui courent, la lecture de cet ouvrage qui remet en ordre une histoire de ces institutions sociales et de leur fonctionnement, peut largement éclairer les débats qui les concernent. Car l'auteur, qui est un universitaire, s'exprime simplement et facilement sur des dispositifs assez souvent complexes ce qui les rend plus faciles à appréhender.

Shen Yun, spectacle de musique et de danse, inspiré par 5000 ans de divine civilisation chinoise : ceci est l'accroche du spectacle auquel j'ai assisté<sup>1</sup> le 6 mai 2023 au palais des Congrès, porte Maillot, à Paris. Faire renaître l'authentique culture chinoise est l'ambition proclamée de Shen Yun.

De fait, la première prise de parole annonce la couleur : voici une troupe de danseurs chinois, violemment opposés au régime communiste, installée à New York depuis 2006. Groupe très répandu de par le monde : 8 troupes parcourent le globe en égrenant le même spectacle. La danse est acrobatique, les costumes colorés, mais les 19 tableaux sont répétitifs, stéréotypés et manquent d'émouvoir. Deux séquences musicales lèvent le voile sur la nature profonde de Shen Yun : le chant est en chinois, mais la traduction s'affiche en caractères gras sur

## SHEN YUN

le gigantesque rideau de scène : « **Athéisme et dogme de l'évolution sont des mensonges de Satan, ils nous trompent, emprisonnent la nature divine.** » J'entends, sans trop de surprise mais avec une déception certaine, la majorité de la salle, environ 3000 spectateurs, applaudir ces propos<sup>2</sup>. Le chant se termine : « **Le chemin pour retourner au ciel se construit avec Dafa** ».

Dafa ? Vous avez entendu : Dafa ? Une petite recherche internet fournit une réponse : Falun Dafa ou Falun Gong est en fait une religion, issue du bouddhisme, créée en 1992 par un M. Li Hongzhi<sup>3</sup>. Tous les danseurs de Shen Yun adhèrent à Falun Dafa et pratiquent ensemble<sup>4</sup> ! Shen Yun<sup>5</sup> est en fait un des principaux vecteurs de propagation<sup>6</sup> de cette quasi-secte<sup>7</sup>. L'authentique culture chi-

noise est bien loin ! Restons vigilants !

D. J.

<sup>1</sup> Cadeau offert pour les 14 ans de ma fille Gaïa.

<sup>2</sup> J'espère que les applaudissements s'adressaient à l'interprétation, et non au contenu signifiant du chant.

<sup>3</sup> M. Li soutient Donald Trump et que des extra-terrestres sont parmi nous...

<sup>4</sup> « Tirant leur inspiration de la pratique du Falun Dafa (les artistes) méditent, étudient ensemble et prennent soin de vivre en suivant des principes de vérité, de bonté et de patience » (Brochure de présentation du spectacle).

<sup>5</sup> Pour préciser les liens entre Shen Yun et Falun Dafa : <https://fr.shenyunperformingarts.org/news/view/article/e/F3NdvjN1IM/qu%E2%80%99est-ce-que-le-falun-dafa>

<sup>6</sup> Avec des sites internet, un journal *Epoch Times*, des livres.

<sup>7</sup> La Miviludes ne publiant pas de liste de « sectes », son avis sur Falun Dafa n'est pas connu. Le journal *Libération* n'hésite pas lui accoler ce terme ([https://www.liberation.fr/planete/1999/04/29/la-connexion-americaine-la-sectefalun-y-compte-des-milliers-d-adeptes-et-son-fondateur-y-vit\\_269869/](https://www.liberation.fr/planete/1999/04/29/la-connexion-americaine-la-sectefalun-y-compte-des-milliers-d-adeptes-et-son-fondateur-y-vit_269869/)) Mais cette opinion est controversée.

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) ☎ 06 86 15 33 59 🐦 @creal 76

Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY

Adhésion 2023 : 25 € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE



site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

« Là où la démocratie recule, là où les droits humains reculent, ceux des femmes régressent en premier. »

Marie-Cécile Naves (*Trump, la revanche de l'homme blanc*, 2018)

## Le nouveau régime allemand

**Devant la crise qui s'amplifie le Chancelier nommé par Hindenburg, Franz von Papen (1879-1969), ancien officier catholique et député du Zentrum, se heurte au résultat de l'élection législative de juillet 1932, en Prusse.** Von Papen trouve le Land le plus important, celui de Berlin, ingouvernable. Le président de ce gouvernement, un socialiste, n'a pas de majorité pour gouverner. La seule alliance qui le pourrait serait celle du NSDAP avec le KPD, qui est impossible. Aussi son président s'en remet aux arbitrages du parlement national. von Papen a besoin d'une majorité qui accepte de soutenir la dissolution de cette instance. Ne l'obtenant pas, Hindenburg lui accorde facilement la dissolution du Parlement national. Mais les résultats de l'élection législative qui s'ensuit renforcent les résultats obtenus en 1931 pour le NSDAP qui fait plus que doubler ses effectifs au Parlement avec 230 députés. L'un de ses chefs, Hermann Göring (1893-1946), obtient la place de président de l'assemblée et y siège en chemise brune. Cependant, commençant à obtenir un début d'amélioration de la situation économique et sociale, le chancelier von Papen réclame à nouveau la dissolution d'une chambre ingouvernable, espérant un reflux du NSDAP et une remontée des forces de la droite et du centre. Si, en novembre 1932, le NSDAP subit un échec sévère, perdant près de deux millions de voix et 36 députés, le KPD progresse d'un million de votes et obtient 11 députés de plus. Il semblerait donc que la progression du NSDAP soit enrayée. Mais von Papen n'est pas reconduit dans ses fonctions, ce qu'il n'accepte pas et il se rapproche d'Hitler dont il espère une aide pour se rétablir. Le nouveau chancelier, von Schleicher (1888-1934), envisage une alliance avec les syndicats socialistes et les libéraux. Mais il échoue dans ce projet et démissionne. **C'est alors que von Papen, croyant pouvoir le manœuvrer conseille à Hindenburg de nommer Hitler chancelier. L'impensable vient de surgir**<sup>5</sup>. Les choses vont désormais aller très vite. Dès le soir de la nomination d'Hitler à la chancellerie, les SA et militants nazis défilent devant les palais du président de la République et du nouveau chancelier faisant ainsi régner la terreur sur leurs adversaires politiques. Göring est nommé président du Land de Prusse dont il chasse les responsables sociaux-démocrates et communistes avec l'appui des SA dont la dissolution a été levée et à qui il donne le statut de forces auxiliaires de la police prussienne. Les locaux de ces partis sont mis à sac ainsi que ceux des syndicats dont le patronat souhaite la disparition. Ils vont bientôt être remplacés par le Deutsche Arbeitsfront<sup>6</sup> chargé d'encadrer les ouvriers.

Le terrain ayant été bien préparé par les précédents gouvernements, Hitler se fait accorder les pleins pouvoirs pour quatre ans. Dès lors les historiens ont du mal à caractériser ce régime et doivent constater qu'il vit sans lois, sans règles sinon celles des chefs et de leur violence incontrôlée<sup>7</sup>. Si pendant un certain temps, il n'y eut guère de réaction de la population, c'est d'abord grâce à l'efficacité des forces nazies dans la destruction

violente de leurs adversaires désignés. La complicité objective des administrations concernées soumises à leur terreur et à l'habile propagande hitlérienne, seule source d'information, qui nie ou relativise les actes qu'on peut reprocher à ce parti, constituent les deux autres éléments de cette explication.

S'étant emparé des leviers de l'État et ayant relégué son président à Neudeck<sup>8</sup>, Hitler organise une troisième élection législative en moins d'un an, le 5 mars 1933. S'il ressort majoritaire de cette élection ce n'est que relativement avec seulement 43,7 % des voix. Il interdit alors le KPD, qu'il rend coupable de l'incendie du Reichstag, pour qui 12,3 % des électeurs allemands continuent de voter malgré la terreur qui s'installe alors pour eux. Les partisans du SPD se montent à 18,7 %. On peut ici mesurer les conséquences catastrophiques de la division du mouvement ouvrier allemand. La grave erreur d'analyse de la III<sup>e</sup> Internationale qui refuse toute alliance avec les « sociaux traîtres<sup>9</sup> » et celle des socialistes qui croient pouvoir pactiser avec le centre et la droite pour combattre le NSDAP provoque leur défaite inéluctable.

En attendant, c'est la dernière fois que le peuple allemand est appelé aux urnes jusqu'en 1949. Hitler ne rend aucun compte au Bundestag qui n'est plus convoqué, ni à son gouvernement dont chaque ministre lui rend compte individuellement et sur la demande du « Führer ».

### Conclusion

Certes, les crises économiques actuelles, même avec l'ampleur de celle de 1929, n'ont pas les conséquences sociales et politiques de celles qui ont prévalu à cette époque. En particulier, l'État social, qui est issu du conflit que la crise de 1929 a provoqué, a pu jusqu'alors en atténuer les méfaits. Mais pour combien de temps encore ? Les restrictions et amputations qui lui sont régulièrement portées n'ont d'autres résultats que l'impossibilité d'éradiquer la misère qui accompagne ces crises économiques. Les colères et lassitudes qui en découlent ne peuvent que générer des hostilités difficiles à contrôler, envers des gouvernants peu soucieux de rétablir une justice sociale qui exclurait ce chômage et cette misère.

**L'Histoire nous montre le danger qu'il y a de laisser perdurer de telles situations et de se livrer à des alliances politiques douteuses. L'arrivée au pouvoir de coalitions comprenant des partis d'extrême droite, souvent masqués, est une menace sérieuse qui pourrait se révéler redoutable pour la démocratie.**

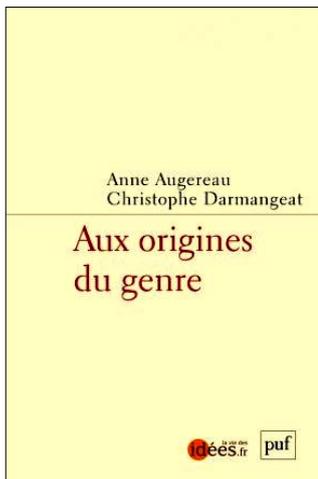
<sup>5</sup>Cf. Jean Vigreux, *Histoire du Front populaire*, Paris, Texto, 2018, p.33. L'auteur cite Léon Blum qui écrit le 8 novembre 1932 : « L'accès du pouvoir légal ou illégal d'Hitler est désormais clos devant Hitler »

<sup>6</sup>Le Front allemand du travail

<sup>7</sup>Cf. Joseph Roman, *Histoire de l'Allemagne*, Paris, Le Seuil, 1999, p.647-659.

<sup>8</sup>Haute-Silésie, au jourd'hui en Pologne.

<sup>9</sup>Mais sans s'interdire de participer à des grèves appelées par les nazis



## Aux origines du genre

« Un spectre hante le féminisme : le spectre du matriarcat primitif. »

Telle est l'entrée en matière du récent ouvrage qu'Anne Augereau, préhistorienne, et Christophe Darmangeat, anthropologue social, consacrent aux origines du genre. Avec sept autres scientifiques, ils avaient signé en octobre 2021 une tribune dénonçant la propagation par les médias – particulière-

ment au travers du film *Lady Sapiens*, qui venait d'être diffusé sur France 5 - d'une vision caricaturale et fantasmée des femmes du paléolithique<sup>1</sup>. Ils poursuivent ici l'analyse en soulignant qu'instrumentaliser l'Histoire n'est pas la meilleure façon de servir la cause féministe. Cette publication d'une centaine de pages donne une éclairante leçon de méthodologie (pré)historique, appuyée par les contributions de cinq spécialistes. Des travaux de recherche récents y sont exposés et discutés, notamment ceux concernant la fameuse « guerrière vi-

king » de Birka, objet de polémiques largement médiatisées.

Sur la question de la domination masculine, comme le précisent les auteurs, « c'est l'idée même qu'il existerait un lien univoque entre la place sociale occupée par les femmes durant une majeure partie du passé et la possibilité de leur émancipation actuelle qui est trompeuse. La possibilité de mettre fin à un rapport social (ou, ce qui revient au même, d'instaurer un rapport social nouveau) ne dépend pas de son ancienneté, mais du fait que les fondements de ce rapport sont perpétués et renforcés, ou au contraire sapés, par la dynamique générale de la société. »

Voilà qui est plutôt rassurant quand on se situe dans une perspective universaliste : aucun groupe humain infériorisé n'a à démontrer qu'il a eu du pouvoir dans le passé pour se sentir autorisé à revendiquer son émancipation<sup>2</sup>.

**Aux origines du genre**, Anne Augereau et Christophe Darmangeat, avec la participation d'Oren Falk, Dominique Henry-Gambier, Kathryn Kamp, Pascal Picq, Aline Thomas et John C. Whittaker, Paris, Presses universitaires de France, 2022.

<sup>1</sup><https://www.lemonde.fr/blog/huet/2021/10/11/lady-sapiens-stereotype-feminin-prehistorique-conteste/>

<sup>2</sup>Sur le même sujet, voir la conférence de Marylène Patou-Mathis organisée par le CREAL76 le 25 mars 2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=YEAi1c3sEdE>.

Certaines affirmations de Patou-Mathis n'échappent pas aux travers dénoncés par Augereau et Darmangeat.

## Printemps 2023 : de nouveaux pavés de mémoires dans la métropole de Rouen Normandie (99 au total)

De nouveaux pavés de mémoire ont été scellés par l'artiste allemand Günter Demnig lui-même, devant le dernier domicile de familles juives (avec enfants) assassinées dans les camps de concentration durant la Seconde Guerre mondiale.

Sur ordre de la section antijuive de la Gestapo de Paris, deux rafles avaient été menées par la police française les 6 mai 1942 et 15 janvier 1943 à Elbeuf, déportant treize personnes vers les camps de la mort. Pour honorer leur mémoire, treize pavés de mémoire (blocs de béton recouverts d'une plaque de laiton portant chacun les nom, prénom, date de naissance et de mort, lieu d'assassinat des victimes), ont été implantés ce 27 avril 2023 sur les trottoirs d'Elbeuf au niveau de quatre adresses : trois devant le 25ter cours Carnot, cinq devant le 42-44 rue du Général-de-Gaulle, trois devant le 6 rue Céleste, deux au niveau du 4-6 rue de La Rochelle.

Presque toutes ces familles étaient originaires de pays d'Europe de l'Est et s'étaient réfugiées en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Elles furent assassinées dans les camps d'Auschwitz ou de Sobibor.

Le même jour, c'est au Petit-Quevilly à l'emplacement de leur dernier domicile (7-9 avenue Prévert) que trois pavés ont été posés par l'artiste, en hommage aux trois membres d'une famille d'origine hongroise (réfugiée



dans les années 1930) déportée et exterminée à Auschwitz.

Chaque cérémonie a suivi le même déroulement que lors des précédentes implantations (99 à ce jour). L'association Pavés de mémoires Rouen Métropole avait travaillé en amont avec des établissements scolaires. Les hommages retraçant la biographie de chaque victime ont été écrits et lus par des élèves des lycées Ferdinand-Buisson et Maurois à Elbeuf, de l'école Gabrielle-Méret au Petit-Quevilly, avec la participation du chœur Unisson.

(voir articles dans *Combat laïque* n°82 page 15 et n°86 page 15).

<https://pavesmemoirerouen.monsite-orange.fr/page-5cf94a3df31fc.html>

<https://pavesmemoirerouen.monsite-orange.fr/page-63ff56901af98.html>

<https://pavesmemoirerouen.monsite-orange.fr/page-5fc167d6a4ca0.html>

<https://pavesmemoirerouen.monsite-orange.fr/>

« Religion, sexualité, origine ethnique, etc., ne définissent en rien le citoyen. Il n'y a en ces domaines que des éléments de différenciation, qui ne regardent que celui qui en hérite ou qui les choisit. En un mot, il faut dire que dans l'espace public, la différence doit être indifférente. »

FREY Jean-Marie (professeur de philosophie)

## Vie du CREAL76

### Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...

- le 8 mars à Rouen avec 13 autres structures ou organisations

[Voir le tract d'appel](#) et aussi [le tract du CREAL76](#)

[Lire l'intervention du CREAL76 à la fin de la manifestation](#)



- les 7, 11, 15, 23, 28 mars, 6 et 13 avril 2023 aux différents appels de l'intersyndicale contre la loi sur les retraites [Voir le tract d'appel de l'intersyndicale](#) du 28 mars
- le 1<sup>er</sup> mai, à la manifestation de Rouen de la Journée internationale des travailleurs, et y a distribué un numéro spécial de *Combat laïque* [Voir le n° spécial](#)



### Le CREAL76 s'est exprimé publiquement ...

- par une adresse aux structures et groupes appelant à la manifestation de la Journée internationale pour les droits des femmes, afin de les informer de l'agression dont avaient été victimes les membres du CREAL76 lors de la manifestation du 8 mars à Rouen, et de leur demander leur soutien.

[Lire l'adresse du CREAL76 à toutes les structures et personnes organisatrices de la manifestation du 8 mars 2023 à Rouen](#)

- par un communiqué suite à la parution dans *Paris-Normandie* d'un article intitulé « Le haut du panier des lycées de l'Eure et de la Seine-Maritime ». Le communiqué, envoyé à la presse ainsi qu'à tous les syndicats enseignants, aux associations de parents d'élèves de l'enseignement public et organisations politiques de gauche, apporte quelques précisions et observations, relativisant le palmarès plaçant en tête une majorité de lycées privés religieux. [Voir le communiqué](#)

### Le CREAL76 a proposé une conférence-débat : *Solidarité avec les femmes iraniennes* « Femme, Vie, Liberté ...



le 28 mars, dans le cadre du festival Rouen donne des Elles organisé par la Ville de Rouen.

Dans l'auditorium du pôle muséal Beauvoisine et devant 95 personnes, Chahla Chafiq<sup>1</sup> sociologue iranienne, invitée pour la seconde fois par le CREAL76, a fait état de la situation politique actuelle en Iran (mobilisation, répression, rôle des femmes, etc.) suite au mouvement révolutionnaire Femme, Vie, Liberté. Après avoir terminé son exposé par un message d'espoir universel « Sans la liber-

té des femmes, la liberté des peuples n'est pas possible, et sans la laïcité la liberté des femmes n'est pas possible », le chant *Barayé*, emblème de la révolution, a été interprété par Virginie, adhérente du CREAL76 accompagnée à la guitare. Après ce moment d'émotion, un débat avec la salle s'est engagé posant la question de la solidarité (forme, nature, etc.) avec les Iraniennes et les Iraniens en lutte : une délégation du collectif Liberté pour l'Iran de Caen était présente à la conférence.



L'association Amnesty International avait apporté son soutien à cette initiative.

Vidéo de la conférence et du débat : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html>

<sup>1</sup> Chahla Chafiq avait participé le 9 janvier 2023 à la remise du prix Simone-de-Beauvoir pour la liberté des femmes décerné, à l'unanimité, aux Femmes iraniennes en lutte et à la mémoire de Jina Mahsa Amini.

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire ["Écrivez-nous"](#).
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur 

« Ceux qui prêchent « l'éveil », par conviction ou pour s'offrir une histoire plus importante que leur quotidien, le savent : la liberté est un préalable pour pouvoir la réclamer encore plus. Dans les pays dits arabes, c'est à peine si l'on peut oser crier des droits pour les raffiner ensuite par la lutte de l'éveil. Ici, on ne refuse pas seulement des droits aux LGBT, aux Noirs ou aux femmes, on ne les stigmatise pas uniquement par des usages inconscients dans les langues ou la culture, on leur refuse la respiration, la vie.. » Kamel Daoud (Le Point du 9 mars 2023)

# Pas de retraités sur une planète brûlée

Alors que les retraites continuent d'irriguer la contestation, un autre sujet tout aussi brûlant reste un peu trop dissimulé : le dérèglement climatique.

Or, comme le chante Mathilde Caillard d'Alternatiba : « pas de retraités sur une planète brûlée ».

Le VI<sup>e</sup> rapport du GIEC établit de manière irréfutable le dérèglement climatique et, sur ce sujet, l'horloge tourne inexorablement :

- hausse des températures observées les plus hautes depuis le début du millénaire ;
- hausse du niveau de la mer plus rapide depuis 1900 que depuis 3 000 ans, et ce, de manière irréversible ;
- concentration en CO2 dans l'atmosphère qui a atteint son record depuis 2 millions d'années.

Les conséquences de ces perturbations du système climatique sont observables sur les écosystèmes et les sociétés humaines du monde entier :

- d'ores et déjà, les Pyrénées-Orientales sont passées en « crise sécheresse » et la moitié du territoire est en alerte ou en vigilance sécheresse (et l'on peut déjà prédire que ça va brûler cet été...) ;
- les événements météorologiques extrêmes (sécheresses, vagues de chaleur, inondations, incendies, cyclones tropicaux...) sont plus nombreux et plus intenses (400 morts recensés en République démocratique du Congo à cause des inondations, 400 000 ha partis en fumée au Canada, sans compter les mégafeux en Australie et en Russie) ;
- une biodiversité menacée avec la disparition de milliers d'espèces animales et végétales ;
- une augmentation de la mortalité et de la morbidité liées à la chaleur, aux maladies, aux pénuries alimentaires...
- une production agricole mondiale en baisse, menaçant la sécurité alimentaire mondiale ;
- une pénurie d'eau pendant au moins une partie de l'année pour la moitié de la population mondiale.

**Aujourd'hui, près de la moitié de la population mondiale est déjà exposée aux risques climatiques.**

Tous les pays n'ont pas la même responsabilité vis-à-vis de ce phénomène. En effet, ce sont les plus riches qui contribuent le plus fortement au réchauffement global. Au niveau mondial, les 10 % de ménages ayant les émissions par habitant les plus élevées contribuent de 34-45 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. À l'inverse, les communautés qui ont le moins contribué historiquement au réchauffement sont celles qui subissent les conséquences les plus graves. La mortalité due aux inondations, à la sécheresse et aux tempêtes a été jusqu'à 15 fois plus élevée dans les pays du

Sud au cours de la dernière décennie. Les risques climatiques sont par ailleurs exacerbés par d'autres facteurs d'inégalités, liés "au genre, à l'appartenance ethnique, aux faibles revenus, au handicap, à l'âge et aux modèles historiques et permanents d'inégalité tels que le colonialisme, en particulier pour de nombreux peuples autochtones et communautés locales." (rapport du GIEC).

Le réchauffement de la planète va se poursuivre à court terme et devrait atteindre 1,5°C au plus tard au début des années 2030. Ensuite, cela dépendra des politiques suivies : avec les politiques actuellement en œuvre le GIEC scénarise un réchauffement de 3,2°C en 2100, c'est-à-dire un monde invivable dans de nombreuses régions et pour beaucoup d'espèces. Avec des politiques volontaristes, il serait possible de limiter le réchauffement à moins de 2°C.

**La plupart des actions aujourd'hui mises en place sont malheureusement inadaptées.**

Elles sont pensées sur le court terme et pour des secteurs et des risques isolés. Si les émissions de Gaz à Effet de Serre ont baissé en 2019 de - 1,9 %, il faudrait doubler le rythme dès cette année pour respecter les objectifs de 2030 (- 4,7 % par an en moyenne entre 2022 et 2030, soit l'équivalent tous les ans de la baisse d'émission de GES liée au Covid). Certaines peuvent même s'avérer contre-productives : par exemple la climatisation qui contribue au changement climatique car gourmande en énergie, et n'est accessible qu'aux populations aisées. Pour empêcher cela, il est nécessaire de déployer des mesures sur le long terme pour toutes, planifiées, plurisectorielles en termes d'adaptation et d'atténuation.

**Tous les jours, les conséquences climatiques sont observables en France et tous les jours, des exilés climatiques, menacés par les pénuries alimentaires et les guerres de l'eau frappent à nos portes... Qu'avons-nous à répondre aux détresses tant nationales que mondiales : un pays de plus en plus sécuritaire et policier transformé en forteresse assiégée pour tenter de maîtriser les troubles sociaux ?**

**Il est plus qu'urgent que les associations, syndicats et plus généralement les différents acteurs du corps social travaillent ce dossier avec les experts, le prennent en charge de manière volontariste, informent largement, fassent connaître leur corpus revendicatif sur le sujet aux décideurs politiques et enfin adaptent leur fonctionnement aux enjeux climatiques.**

**Tic... Tac... Tic... Tac...**



Une bande dessinée qui illustre la condition féminine au quotidien et dans l'intimité.

PICAULT, Aude. *Idéal standard*. Dargaud, 2022

« [...]l'intersectionnalité qui prétend dire le croisement, la superposition, la simultanéité, l'imbrication, aboutit en fait à une fragmentation et à une hiérarchie des analyses et des luttes. »

Martine Storti

## Des menaces sur les libertés fondamentales

**Durant la manifestation contre la "retenue de substitution" (mégabassine dans le langage courant) de Sainte-Soline, les brutalités policières se sont traduites par plus de 200 manifestant·e·s blessé·e·s dont 40 grièvement touché·e·s (dont 2 dans le coma), ainsi que 47 blessés du côté des forces de l'ordre. Tout cela pour interdire l'accès à un trou dans le sol...**

La Ligue des droits de l'homme (LDH), présente sur place, a fait état de l'usage disproportionné de la force dont l'utilisation de LBD et de grenades de désencerclement GM2L (tous les 2 classés comme arme de guerre) et du retard des secours.

La première attaque est venue du ministre de l'Intérieur lors de son audition le 5 avril au Sénat. Questionné par le sénateur Bonhomme, Gérald Damarnin a indiqué que les subventions accordées à la LDH méritaient d'être regardées « *dans le cadre des actions qui ont pu être menées* ». Ce que reproche le ministre : la contestation de l'arrêté de la préfète des Deux-Sèvres interdisant les "armes par destination" interdisant de fait tout objet pouvant être utilisé comme projectile (notion récusée par la décision du Conseil constitutionnel du 18 janvier 1995), l'existence d'observatoires des pratiques policières et des libertés publiques (pourtant consacrés par le Conseil d'État et le droit international) et la dénonciation de l'interdiction de l'accès du SAMU à la zone de Sainte-Soline (la véracité du retard dans l'arrivée des secours étant pourtant démontrée par la production d'un enregistrement audio).

Plus inquiétant, la deuxième salve d'attaques est venue de la Première ministre Élisabeth Borne qui emboîte le pas à son ministre le 12 avril là encore au Sénat : elle ne comprend pas certaines prises de position de la LDH faisant mention, après avoir repris les fallacieuses accusations sur la contestation de l'arrêté de "port d'armes", « *des ambiguïtés face à l'islamisme radical* » de la LDH. Cet hallali sonné par la Première ministre a été l'occasion d'une série d'attaques d'éditorialistes, de journalistes... jusqu'au président de la LICRA.

Cette tentative de diversion pour omettre la grave crise sociale et politique que connaît le pays et pour détourner le regard de la seule réponse répressive, ne peut faire oublier que c'est bien le sort de nos libertés qui est en question. Le caractère structurel des violations policières illégitimes, dénoncées par la Commission nationale consultative des droits de l'homme ainsi que par Amnesty International, constitue une entrave certaine à la liberté de manifester.

### La liberté associative menacée

La liberté associative est quant à elle menacée par le risque de suppressions arbitraires des subventions accor-

dées aux associations. Couper les vivres à celles-ci représente un des éléments constitutifs de la politique des régimes illibéraux et autoritaires et cette petite musique tend aussi à se faire entendre en France. L'article 12 de la loi visant à « conforter le respect des principes de la République » prévoit l'obligation pour toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative de souscrire un contrat d'engagement républicain (qui n'a rien d'un contrat car il s'impose sans discussion). Le décret du 31 décembre 2021 porte les engagements qui doivent être pris par les associations : par exemple, de n'entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. La simple lecture du texte met en évidence le périmètre incertain des obligations mentionnées, et laisse la porte ouverte à des interprétations variées instaurant un régime de suspicion et de censure en accumulant les interdits, les contrôles et les sanctions sur toutes les associations. Une affaire emblématique est celle de l'association Alternatiba à Poitiers qui a vu le préfet de la Vienne, sous prétexte de l'organisation d'un atelier de désobéissance civile, exiger le retrait des subventions accordées à cette association par la maire de Poitiers et la communauté d'agglomération.

Le projet de loi sur les Jeux olympiques laisse craindre un usage disproportionné des moyens de surveillance prévoyant le recours à la vidéosurveillance intelligente (traitement par l'intelligence artificielle) en vue d'assurer la sécurité des manifestations sportives, ou le recours à des scanners corporels à l'entrée des stades. Si le projet de loi précise qu'il s'agit de dérogations ou expérimentations pour assurer le bon déroulement des JO 2024, le risque est grand de voir les mesures perdurer. La situation est d'autant plus dangereuse que souvent le politique compte sur l'indifférence ou la résignation de l'opinion publique sur toutes ces atteintes aux droits fondamentaux, opinion publique habituée aux restrictions successives des libertés au fur et à mesure de l'accumulation des lois antiterroristes ou des états d'urgence.

**La boussole de tout défenseur de l'État de droit n'est rien d'autre que le respect des droits pour toutes et tous, la liberté, l'égalité, la fraternité, la dignité de la personne tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il ne peut y avoir de sélectivité dans la défense d'une justice impartiale ni de remise en cause du droit à être jugé équitablement que l'on soit accusé de terrorisme, d'assassinat ou d'islamisme radical. Il en va de même des droits des détenu·e·s, des étranger·e·s. Quant au droit international, il doit s'appliquer à tous les États sans exception et, si l'existence et la sécurité des pays doivent être affirmées et protégées sans aucune réserve, il leur appartient de respecter les résolutions des Nations unies quant aux cessations d'occupation et de colonisation**

*« J'appelle donc « société de provocation » une société qui laisse une marge entre les richesses dont elle dispose et qu'elle exalte par le strip-tease publicitaire, par l'exhibitionnisme du train de vie, par la sommation à acheter et la psychose de la possession et les moyens qu'elle donne aux masses intérieures et extérieures de satisfaire non seulement les besoins artificiellement créés, mais encore et surtout les besoins les plus élémentaires. »*

## Sur la liberté de porter le voile, le hidjab, etc.

Une toute récente actualité spécifique au CREAL amène à se poser la question de la liberté en général, non sexuée (ou non genrée, c'est selon). Puis d'en analyser l'application particulière à une part sexuée (ou genrée...) une partie de l'humanité, une partie des femmes.

Dans le cas qui nous intéresse, la liberté, c'est :

- la possibilité d'agir de son plein gré ; ce qui n'appelle pas de développement particulier dans le présent cadre contraint. Mais c'est aussi la possibilité d'agir contre son gré : ainsi un tyran menace de tortures un opposant politique qu'il vient de faire arrêter s'il refuse de donner le nom de ses camarades de combat et ce dernier, craignant de parler sous la torture, se suicide. Il est indéniable qu'il s'est donné la mort sous la menace ; pour autant, c'est lui qui choisit de passer à l'acte ;

- la liberté de penser : c'est le droit au libre examen, au libre jugement. Ainsi, être libre va pouvoir se dire de quelqu'un qui est doué de raison. L'être libre est notamment celui qui refuse de se conformer par principe à l'opinion ou à la tradition. Il convient de rappeler que l'opinion est une croyance qui peut être dissimulée sous l'appellation abusive de pensée ce, afin de lui conférer un vernis de rationalité, de réflexion.

Il est significatif que le sondage d'opinion (qui affiche donc - involontairement - son manque de sérieux) se formule de la façon suivante : « Pensez-vous que... ? » (par exemple, au hasard, que le recul de l'âge de la retraite soit justifié) ; avec pour réponse expressément imposée : « oui », « non », « ne se prononce pas », dans ce dernier cas, comme si on n'avait rien à dire sur la question ; à moins que ceci soit un moyen commode pour l'institut de sondage d'interdire une pluralité de réponses, car une question est souvent l'occasion d'apporter plusieurs réponses (éventuellement en opposition l'une par rapport à l'autre). Un sondage exige une réponse immédiate ; or qui peut se targuer d'apporter, à la question à peine formulée - supposée importante-, une réponse immédiate. De plus, voire surtout, le sondage interdit une réponse appuyée d'une argumentation rationnelle (« je réponds non, parce que... »). Le sondage d'opinion, avec la candeur de son appellation, montre les dangers de l'opinion. Et puis, Nietzsche a écrit que « chaque mot est un préjugé » ; s'il ne visait pas l'expression d'une opinion en tant que telle, force est de constater que la réponse notamment par « oui » ou

par « non » aura toute chance d'être l'expression d'un préjugé. D'où opinion = préjugé.

### La tradition

À partir de l'étymologie du mot, on peut y voir symboliquement une remise, une transmission. La tradition, c'est un ensemble d'informations relatives à une religion ou une morale, une attitude fondamentale de vie ou de pratique de la foi ou de conformité aux mœurs. Transmission donc, et ce, par le moyen de la parole, de la coutume ou de l'exemple. De nouveau, défaut d'approche rationnelle. On pratique parce que ça se fait, éventuellement « depuis toujours ». Un excellent moyen de contrôle social.

Dès lors, qu'en est-il de la liberté pour la jeune fille ou la femme de porter le voile ou assimilé ?

Il convient de s'attacher au port apparemment volontaire : personne ne tient la main de la personne pour se vêtir du vêtement considéré. Elle serait donc libre, soit par attachement à la religion, soit par tradition. Or ce geste ne surgit pas du néant. La référence à la tradition est explicite. Ce peut être aussi une opinion : refuser la stigmatisation. Il suffit de se reporter à ce qui précède. C'est donc une liberté conditionnée, c'est-à-dire une absence de liberté. C'est une servitude volontaire, c'est-à-dire un conformisme, un refus d'analyser ce que la tradition, l'appartenance à une foi impose. Or, force est de constater que cette rigueur s'impose exclusivement au sexe féminin.

**Dans toute religion, la femme, c'est le mal, la tentation. Hors la procréation, point de salut pour la femme. La femme ainsi rabaissée, c'est le rejet du corps féminin, c'est-à-dire de la femme elle-même. Car, la religion a repris un dualisme du corps : le corps proprement dit, périssable, source de désir et donc haïssable ; et puis, il y aurait l'âme, qu'on ne peut pas toucher donc qu'on ne peut pas souiller. Donc s'attaquer au corps en le cachant (à défaut de le supprimer - quoique...). Servitude volontaire en effet. Et l'homme dans tout ça ? Il ne sort pas valorisé : il ne peut pas se contrôler puisqu'il est nécessaire de cacher l'objet de son désir.**

Texte  
en  
ligne

**Le blasphème au Pakistan, un instrument barbare au service du pouvoir** Alexis Da Silva · Mis en ligne le 12 mai 2023 Charlie Hebdo

Alors que le pays punit déjà à mort les auteurs de blasphème, de nombreux Pakistanais n'hésitent pas à se faire justice eux-mêmes en traquant les minorités religieuses ou les dissidents. C'est bien connu : la religion, quelle qu'elle soit, n'est que paix et amour. Mais au Pakistan, elle est aussi un peu, voire beaucoup, violence et mise à mort.

**Lire la suite :** [https://charliehebdo.fr/2023/05/international/pakistan-lynchage-blaspheme/?utm\\_source=sendinblue&utm\\_campaign=NEWS%20QUOT%20-%20LARTICLE%20WEB%20-%2020050523%20-%20ABONNES\\_copy&utm\\_medium=email](https://charliehebdo.fr/2023/05/international/pakistan-lynchage-blaspheme/?utm_source=sendinblue&utm_campaign=NEWS%20QUOT%20-%20LARTICLE%20WEB%20-%2020050523%20-%20ABONNES_copy&utm_medium=email)

*« Notre société conditionne une femme à vivre comme un échec d'être toujours célibataire à un certain âge. Tandis qu'un homme qui n'est toujours pas marié à un certain âge n'est tout bonnement pas parvenu à faire son choix. »*

Chimamanda Ngozi Adichie écrivaine nigériane

Guillaume  
**La chronique  
de Rahan**  
LECOINTRE

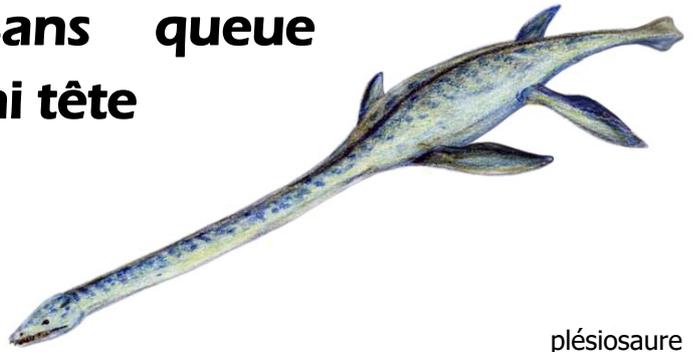
**Rahan n'a pas connu les plésiosaures. Il en aurait fait une drôle de tête !**

Ces bêtes étranges constituent un groupe de reptiles marins de l'ère secondaire, qui évoluèrent durant 180 millions d'années et s'éteignirent à la fin du Crétacé, donc bien avant l'apparition de ceux qui marchent debout. Ces fossiles sont fascinants : on a l'impression de voir une sorte de tortue marine, mais sans véritable carapace. À travers ce corps serait passé un serpent : à l'avant un long cou terminé par une petite tête, à l'arrière une queue... et sur les côtés quatre palettes nataires. Ça ne ressemble à rien. En tout cas, à rien de connu lors de leur découverte dans les années 1820, dans les gisements jurassiques des côtes sud de l'Angleterre. Recevant un dessin de ses collègues, l'anatomiste du Muséum national d'histoire naturelle Georges Cuvier leur répond : « *Vous-même êtes-vous bien convaincu qu'il n'y a pas eu rapprochement de plusieurs individus ? Cette découverte, en ce cas, surpasse toutes celles que l'on a faites jusqu'ici, et il n'y a rien de si monstrueux que l'on ne doive s'attendre à voir sortir des carrières du Lias* ».

Tellement « monstrueux » que ces animaux vont faire perdre la tête aux paléontologues américains au cours du même siècle. Pour nous, les États-Unis des années 1870, c'est le mythe du « Far-West » avec ses cow-boys et ses indiens ; ses chercheurs d'or sans foi ni loi ; l'aventure du train à vapeur. Oui, mais il n'y avait pas que des chercheurs d'or. Il y eût aussi dans le Far-West des chercheurs de dinosaures et autres grands fossiles, et notamment Cope et Marsh.

Le paléontologue Edward Drinker Cope découvre en 1868 un reptile marin du Crétacé du Kansas sous le nom d'*Elasmosaurus*. C'est un plésiosaure au cou particulièrement démesuré, constitué de 71 vertèbres cervicales ! Seulement voilà, on ne connaît pas d'animal vertébré aussi extravagant, dont le cou est plus long que la queue. Une sorte de girafe de la mer, en somme ! Cope lui fait alors la queue plus longue que le cou, et place la tête du mauvais côté, au bout de la queue ! Dans sa pré-publication de 1869, il ne publie pas seulement le squelette, mais également une reconstitution de l'ani-

## Sans queue ni tête



plésiosaure

mal, où l'on distingue clairement sur l'*élasmosaure*, une queue démesurément longue.

Son pire ennemi et compétiteur en chasse de fossiles américains, Othniel Charles Marsh, le lui fait remarquer. Sans doute avec un léger ricanement, imagine-t-on. Cope se vexe et lui répond que cela fait des mois qu'il travaille sur ce squelette, qu'il n'est pas un bleu et qu'il sait distinguer un avant d'un arrière de vertébré. Mais l'opinion de Marsh est confirmée par Joseph Leidy, l'un des paléontologues américains des plus réputés de l'époque. Cope enrage. Sa prépublication a déjà été distribuée à tout son réseau, où l'animal n'a pas la tête à la bonne place. Ça fait désordre. Il tente de se faire renvoyer par ses correspondants l'article erroné, puis écrit un nouvel article en 1870, où il reconnaît son erreur, et dessine la tête au bon endroit, au bout du cou, donc... mais il antedate l'article en 1869, comme pour effacer sa méprise !

Vingt ans plus tard, alors que la guerre entre Marsh et Cope est à son apogée, tous les coups sont permis. En 1890, Marsh se vante devant la presse d'avoir montré son erreur à Cope l'incompétent. Mais Cope, dans son article de 1870, prétendait que c'est Leidy, qui lui avait révélé que l'*élasmosaure* avait la tête en dessus-dessous. Qui a raison ? Cope, probablement. En effet, Leidy fit une communication devant l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie le 8 mars 1870 pour expliquer que Cope prit les vertèbres cervicales d'*Elasmosaurus* pour des vertèbres caudales et vice-versa. Marsh a simplement tenté de se donner le beau rôle afin d'humilier son ennemi. Le plus amusant, c'est que Leidy était bien placé pour savoir que les plésiosaures vous mettent la tête à l'envers : il avait auparavant commis la même erreur en interprétant un autre squelette fossile, celui de *Cimoliasaurus* !

**Texte  
en  
ligne**

### Réconciliation Iran-Arabie saoudite, un séisme diplomatique (ResPUBLICA)

Le 10 mars dernier, « coup de théâtre » diplomatique à Pékin : l'Arabie Saoudite et l'Iran sont convenus de rétablir leurs relations diplomatiques. Après des années de tensions, de guerres indirectes, les deux pays annoncent qu'ils vont échanger des ambassadeurs d'ici le mois de mai prochain. C'est un véritable séisme politique et stratégique pour le Moyen-Orient, et certainement au-delà. Si les relations s'améliorent vraiment entre les deux régimes islamiques, sunnite pour l'Arabie saoudite et chiite pour l'Iran, les cartes vont être totalement rebattues dans une grande partie du monde, au Yémen, en Syrie, au Liban, dans les territoires palestiniens, dans les états du Golfe, en Irak...

**Lire la suite :** <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-monde/reconciliation-iran-arabie-saoudite-un-seisme-diplomatique/7433446?amp=1> et <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-monde/vers-un-front-commun-religieux-pan-islamique-2/7433663>

« *Quand un ouvrage scientifique se trompe, quelqu'un finit par découvrir l'erreur, et elle est corrigée dans les ouvrages suivants. Il est évident que ce n'est pas ce qui se passe pour les livres saints.* »

DAWKINS Richard (biologiste)